

Programme d'Etudes Préalable au PAPI du Bassin de la Sarthe

Dossier de candidature - Rapport n°3 Planning et fiches-actions

PLANNING ET FICHES-ACTIONS

Planning de réalisation des actions

Axe 0 – Animation

ID actions	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût	Echéancier			
				2022	2023	2024	2025
0	Axe 0 – Animation						
0.1	Portage et animation du PEP du bassin de la Sarthe	SBS	180 000 € TTC				
0.2	Révision de la SLGRI 2016/2021	SBS	En interne				
0.3	Elaboration du dossier PAPI complet	SBS	En Interne				
0.4	Evaluation environnementale projet PAPI	SBS	15 000€ TTC				

Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

ID Actions	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût	Echéancier			
				2022	2023	2024	2025
1	Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque						
	Communication/sensibilisation						
1.1	Création et diffusion de supports de communication destinés au grand public	SBS	4 000 € TCC				
1.2	Création et diffusion de supports de communication destinés aux scolaires	SBS	1 000 € TCC				
1.3	Création d'une maquette représentant les phénomènes inondations sur le bassin de la Sarthe	SBS	1 500 € TTC				
1.4	Mener des rencontres annuelles avec les acteurs sur des thématiques inondations	SBS	3 000 € TTC				

1.5	Organisation d'un évènement pour l'anniversaire des inondations de 1995	SBS	1 500 € TTC																
1.6	Alimentation de la cartographie thématique en ligne sur le site du SBS	SBS	En interne																
1.7	Communiquer sur les études traitant du risque inondation en cours financées hors PAPI	SBS	En interne																
1.8	Réalisation d'une campagne d'information /sensibilisation auprès des habitants (documentations spécifiques, pose de repère de crue etc.)	CUA	10 000 € TTC																
1.9	Réalisation d'une campagne d'information /sensibilisation auprès des habitants (exposition, pose de repère de crue etc.)	Saint-Pavace	8 000 € TTC																
1.10	Elaborer et diffuser un dossier d'information à destination des élus	Saint-Pavace	1 500 € TTC																
DICRIM																			
1.11	Accompagner les collectivités dans la mise à jour des DICRIM	SBS	En interne																
1.12	Mise à jour du DICRIM sur la commune de Pincé	Pincé	3000 € TTC																
1.13	Mise à jour du DICRIM sur la commune de Saint-Pavace	Saint-Pavace	3 000 € TTC																
1.14	Mise à jour du DICRIM sur la commune de Cherré-Au	Cherré-Au	3 000 € TTC																
1.15	Mise à jour du DICRIM sur la commune de Duneau	Duneau	3 000 € TTC																
1.16	Mise à jour du DICRIM sur la commune de la Guierche	La Guierche	3 000 € TTC																
Etude de connaissance																			
1.17	Etude et cartographie du risque inondation sur le territoire du Syndicat de Bassin Entre Mayenne et Sarthe (SBEMS)	SBEMS	150 000 € TTC																

Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations

ID actions	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût	Echéancier			
				2022	2023	2024	2025
2	Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations						
2.1	Réflexion sur mise en place de systèmes d'alerte locaux	SBS	En Interne				

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

ID actions	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût	Echéancier					
				2022	2023	2024	2025		
3	Axe 3 – Alerte et gestion de crise								
3.1	Inventorier les communes devant rédiger ou mettre à jour leur PCS	SBS	En Interne						
3.2	Accompagner les collectivités dans la mise à jour des PCS	SBS	En interne						
3.3	Mise à jour du PCS sur la commune de la Guierche	La Guierche	En interne						
3.4	Mise à jour du PCS sur la commune de Coulaines	Coulaines	En interne						
3.5	Mise à jour du PCS sur la commune de Saint-Pavace	Saint-Pavace	En interne						
3.6	Mise à jour du PCS sur la commune de Cherré-Au	Cherré-Au	En interne						
3.7	Mise à jour du PCS de la commune de Duneau	Duneau	En interne						
3.8	Mettre en place un groupe de travail pour retour d'expérience sur les communes sinistrées dernièrement par les phénomènes de ruissellement	SBS	En interne						

Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme

ID actions	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût	Echéancier					
				2022	2023	2024	2025		
4	Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme								
4.1	Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'aménagement	SBS	En interne						
4.2	Diffusion d'informations permettant de prendre en compte le risque ruissellement dans l'élaboration des documents d'urbanisme	SBS	En interne						

4.3	Révision du PPRI de la vallée de la Sarthe (du Mêle-sur-Sarthe à Saint-Céneri-le-Gérei)	DDT 61	/											
-----	---	--------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

ID actions	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût	Echéancier										
				2022	2023	2024	2025							
5	Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes													
5.1	Etude diagnostic de réduction de la vulnérabilité des quartiers Miroir et Batignolles au Mans, Val de Sarthe et Matfeux à Arnage et de Saint-Pavace	Le Mans Métropole /CC Maine Cœur de Sarthe	330 000 € TTC											
5.2	Etude diagnostic de réduction de la vulnérabilité d'habitations sur le territoire de Guécélard	CC Val de Sarthe	83 000 € HT											
5.3	Caractérisation des aléas et enjeux pour des évènements exceptionnels sur les territoires PPRI hors TRI	SBS	50 000 € TTC											

Axe 6 – Ralentissement des écoulements

ID actions	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût	Echéancier										
				2022	2023	2024	2025							
Axe 6- Ralentissement des écoulements														
6.1	Etude de fonctionnalité des ZEC sur la vallée de la Sarthe en amont d'Alençon	SBS	12 000 € TTC											
6.2	Caractérisation des ZEC à l'échelle du bassin de la Sarthe	SBS	3 000 € TTC											
6.3	Restauration et confortement du pont rue d'Arnage au Mans	Le Mans Métropole	22 500 € HT											
6.4	Réduction des inondations des habitations de l'impasse François Guizot et du centre Horticole du Mans	Le Mans Métropole	8000 € HT											
6.5	Elargissement de la section du Pont Rouge re des Grandes Courbes au Mans sur la Sarthe aval	Le Mans Métropole	60 000 € TTC											

6.6	Etude de fonctionnement hydraulique du bassin versant du Monnet en vue de réduire les inondations sur la commune de Saint-Pavace	Le Mans Métropole/CC Maine Cœur de Sarthe	25 000 € HT								
6.7	Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de la Briante en vue de réduire les inondations dans l'agglomération d'Alençon	CUA	50 000 € HT								
6.8	Etude de fonctionnement hydraulique du bassin des Logettes en vue de réduire le risque inondation dans la commune de Val-au-Perche	Communauté de communes des Collines du Perche Normand	20 000 € HT								
6.9	Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de la Pervenche pour réduire le risque inondation sur le territoire de Blèves	Syndicat du bassin de la Haute Sarthe	45 000 € HT								
6.10	Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de Lailbert (affluent de la Sarthe) en vue de réduire le risque inondation sur le territoire de Hauterive	Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe	25 000 € HT								

Axe 7-Gestion des ouvrages de protection

ID actions	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût	Echéancier			
				2022	2023	2024	2025
Axe 7- Gestion des ouvrages de protection							
7.1	Etude pour la rehausse du quai Ledru Rollin	Le Mans Métropole	150 000 € TTC				

Axe 0-Animation

Axe n° 0 : Animation

Fiche action n°0.1
Portage et animation du PEP du bassin de la Sarthe

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : DDT 72 (référent Etat)

Montant estimatif de l'action : 180 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

- Assurer le suivi, l'animation et le pilotage du PEP ;
- Assurer la cohérence avec les objectifs de la SLGRI de la Sarthe.

Description de l'action :

L'animation du PEP mobilisera un ETP au sein du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) sur une période de 36 mois.

Le SBS est désigné comme chef de file pour assurer le suivi, la coordination des actions du programme.

Aussi, le SBS se chargera de l'animation technique des comités techniques, des comités de pilotage et de toute autre instance participative. Également en charge de la cohérence et de pertinence des actions inscrites dans le PEP, Le SBS sera l'interlocuteur privilégié des services de l'État, des maîtres d'ouvrages et des parties prenantes associés à la démarche du PEP. Un lien avec le PAPI des basses vallées Angevines qui concernent l'aval du bassin de la Sarthe sera fait.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du PAPI du bassin de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : SBS (1 ETP)

Opérations de communication : en interne

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Automne 2022 : dépôt du dossier de candidature ;
- ✓ 2023-2025 – mise en œuvre du PEP ;
- ✓ 2024-2025 – préparation du PAPI complet ;

Plan de financement

Année	2022	2023	2024	2025
Montant € TTC	30 000	60 000	60 000	30 000

Total : 180 000 € TTC

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 90 000 € TTC et 50 % Etat (FPRNM – BOP 181), soit 90 000 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Suivi de l'avancement des projets et taux de réalisation, y compris financière.
- Bilan annuel de la mise en œuvre des actions et diffusion sur le site internet du SBS.

Axe n° 0 : Animation

Fiche action n°0.2
Révision de la SLGRI

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : DDT 72 (réfèrent Etat), parties prenantes de la SLGRI 2016-2021

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

- Assurer la révision de la SLGRI 2016-2021 ;
- Assurer la cohérence entre la SLGRI (objectifs) et le PEP du bassin de la Sarthe.

Description de l'action :

Une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été mise en place et approuvée en août 2017. Son périmètre s'étend au-delà du TRI du Mans et comprend l'ensemble des communes sarthoises des bassins versants de la Sarthe amont, de Huisne et de Sarthe aval du fait des interdépendances amont-aval relatives au déroulement des crues.

Ses objectifs reprennent ceux du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021 Loire-Bretagne, ajouté d'un objectif préalable d'identification d'une structure porteuse :

0. Emergence d'une structure porteuse pour la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant de la Sarthe ;
1. Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues ;
2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
4. Intégrer les ouvrages de protection des inondations dans une approche globale ;
5. Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation ;
6. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) est aujourd'hui reconnu comme la structure porteuse de la SLGRI.

La révision du document s'appuiera sur les éléments de stratégie et de diagnostic territorial du PEP :

- Mise à jour de certaines dispositions et objectifs ;
- Evolution du périmètre de la SLGRI (périmètre du PEP) ;
- Intégration des nouveaux enjeux (ruissellements) ;

Ce document a vocation à être utilisé pour mettre en cohérence l'ensemble des actions conduites par les acteurs territoriaux, publics et privés, sur les bassins de la Sarthe et de l'Huisne, pour protéger les zones urbanisées, réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, assurer la prévention du risque, impulser de nouvelles actions de réduction de l'aléa, etc.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : SBS

Opérations de communication : en interne

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Deuxième semestre 2022 : réunir les parties prenantes ;
- ✓ Début 2023 : proposition de projet de révision de la SLGRI;

Plan de financement

En interne

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de réunions des instances de concertation ;
- Cohérence entre PEP et SLGRI révisée.

Axe n° 0 : Animation

Fiche action n°0.3
Elaboration du PAPI complet

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : DDT 72 (réfèrent Etat)

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

Elaboration du PAPI complet

- Assurer l'élaboration d'une stratégie de prévention des inondations partagée à l'échelle du bassin pour permettre l'élaboration d'un PAPI complet ;
- Elaborer les pièces constitutives du dossier de PAPI complet notamment l'analyse environnementale.

Description de l'action :

Le passage du PEP au PAPI complet, s'effectuera à travers l'élaboration et le portage du projet en mobilisant les acteurs locaux et/ou futurs maitres d'ouvrage, en assurant l'interface avec les partenaires techniques et financiers et en veillant à organiser soigneusement la gouvernance.

Des échanges réguliers avec les différents partenaires pour intégrer leurs attentes et leur permettre de s'approprier le plus en amont possible le projet seront réalisés.

Également, en conformité avec les exigences du cahier des charges PAPI 3, cette phase consistera en la rédaction des pièces nécessaires à la labellisation du prochain PAPI complet, à savoir : analyse environnementale du PAPI et la note d'intégration du risque d'inondation dans l'urbanisme.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP au PAPI du bassin de la Sarthe

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : SBS

Opérations de communication : en interne

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2024-2025 : bilan du PEP et construction de la stratégie du PAPI complet ;
- ✓ 2025 : élaboration des pièces constitutives du PAPI complet.

Plan de financement

En interne

Indicateur de suivi/réussite

- Stratégie de prévention des inondations établie sur la base du bilan du PEP et de la SLGRI ;
- Elaboration des pièces constitutives du dossier de PAPI complet.

Axe n° 0 : Animation

Fiche action n°0.4
Evaluation environnementale PAPI

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : DDT 72 (référent Etat)

Montant estimatif de l'action : 15 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Evaluation environnementale PAPI

- Réaliser l'évaluation environnementale du projet de PAPI complet

Description de l'action :

L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions. Elle sert à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public.

Le projet de PAPI complet pourrait être soumis à évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale est un processus constitué de :

- L'élaboration d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement (étude d'impact pour les projets, rapport sur les incidences environnementales pour les plans et programmes) par le maître d'ouvrage du projet ou la personne publique responsable du plan ou programme.
- La réalisation des consultations prévues, notamment la consultation de l'autorité environnementale, qui rend un avis sur le projet, plan, programme et sur le rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement, et la consultation du public.
- L'examen par l'autorité autorisant le projet ou approuvant le plan ou programme des informations contenues dans le rapport d'évaluation et reçues dans le cadre des consultations.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du bassin de la Sarthe

Modalités de mise en œuvre :

L'évaluation environnementale sera réalisée par un prestataire extérieur.

Modalité de pilotage et de suivi : SBS

Opérations de communication : en interne

Échéancier prévisionnel :

- 2024-2025 : Réalisation de l'évaluation environnementale

Plan de financement

Total : 15 000 € TTC

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 7500 € TTC 50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT),
soit 7500 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Approbation du programme d'actions

Axe 1-Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.1
Création et diffusion de supports de communication destinés au grand public

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : collectivités du territoire

Montant estimatif de l'action : 4000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

- Créer et diffuser des supports de communication destinés au grand public ;
- Entretenir la mémoire et la culture du risque auprès des habitants du territoire inondable ;
- Diffuser les bonnes pratiques (avant, pendant et après l'inondation) pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Cette action se fera en complémentarité avec toutes les actions du présent programme, et plus particulièrement de l'axe 1.

Disposition n°12 de la SLGRI : Communiquer sur le risque inondation

Description de l'action :

Le phénomène de crue par débordement n'est pas forcément bien connu des nouveaux riverains dans la mesure où depuis la fin des années 1990, le territoire n'a pas connu de crues très importantes. Les nouveaux phénomènes de ruissellement ont montré qu'ils peuvent toucher l'ensemble du territoire même si certains secteurs semblent plus vulnérables, il est indispensable de communiquer et d'informer les populations sur ce risque.

Il reste important de développer la culture du risque pour transmettre aux populations et aux générations qui leur succéderont les éléments pour comprendre le fonctionnement de leur territoire.

Le SBS a d'ores et déjà commencé à communiquer sur le risque inondation lors de la phase d'élaboration du PEP et souhaite mener une campagne de sensibilisation et de communication régulière et continue tout au long de la phase de mise en œuvre.

L'action sera conduite en deux phases :

- Phase 1 : Recensement des actions actuellement réalisées sur le territoire concernant le risque inondation

Certains acteurs ont déjà mis en place ou prévoient de mettre en place des actions sur le territoire. Cette première phase aura pour objectif d'identifier exhaustivement ces actions locales à l'échelle du bassin de la Sarthe. Ce recensement servira alors de base à cette stratégie de communication, d'information et de sensibilisation. Ainsi, ces actions locales pourront être valorisées ultérieurement dans le cadre de la démarche PAPI, servir d'inspiration à d'autres acteurs et susciter le dialogue pour qu'éventuellement à terme celles-ci soient améliorées ou mutualisées.

- Phase 2: Élaboration d'une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation au risque d'inondation

Les principaux objectifs étant d'entretenir la mémoire et la culture du risque ainsi que de promouvoir les bonnes pratiques pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, la stratégie devra bien identifier les cibles, les canaux de communication ainsi que les supports adaptés.

Cette phase doit également permettre la préfiguration de la conception d'outils et de moyens appropriés aux opérations de communication et d'informations lors du prochain PAPI complet.

La présente action s'effectuera en complémentarité de l'ensemble des actions du présent programme, notamment avec celles de l'axe 1. En effet, en parallèle le SBS souhaite organiser un évènement pour l'anniversaire des inondations de 1995 (action 1.5) qui conduira également à entretenir la mémoire du risque. D'autres actions de sensibilisation sont prévues auprès des scolaires et d'autres publics (action 1.2, 1.3 et 1.7) et des rencontres annuelles avec les différents acteurs de la gestion du risque inondation seront également organisées (action 1.4). Ces rencontres annuelles seront organisées selon une thématique spécifique de la gestion du risque inondation et permettront au SBS de pouvoir communiquer sur des sujets précis.

Le SBS souhaite également mettre en place sur son site web une plateforme permettant aux habitants du bassin de la Sarthe de pouvoir témoigner sur les événements inondations passés ou récents qu'ils ont pu connaître. Cette démarche participative a un double objectif :

- Améliorer la connaissance des phénomènes inondation sur le bassin de la Sarthe (notamment les phénomènes locaux) ;
- Impliquer la population dans la prévention du risque inondation (sensibilisation) ;

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du bassin de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage : SBS,

Modalités de suivi : COPIL et COTECH du PEP

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2022-2023 : Phase 1
- ✓ 2023 -2025 : Phase 2

Plan de financement

4000 € TTC

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 800 € TTC et 80 % Etat (FPRNM), soit 3200 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

Élaboration effective d'une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation et diffusion des supports de valorisation.

Nombre de personnes et de structures sensibilisées.

Axe n° 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.2
Création et diffusion de supports de communication destinés aux scolaires

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : prestataires extérieurs

Montant estimatif de l'action : 1000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

- Mieux comprendre le phénomène des crues, de manière interactive et ludique ;
- Sensibiliser le public scolaire au risque inondation et mieux comprendre l'interaction des hommes avec l'environnement, l'aménagement du territoire et des milieux/risques naturels ;
- Sensibiliser le public scolaire spécifiquement aux nouveaux phénomènes de ruissellement.

Cette action se fera en complémentarité avec toutes les actions du présent programme, et plus particulièrement de l'axe 1.

Disposition n°12 de la SLGRI : Communiquer sur le risque inondation

Description de l'action :

En complément de l'action 1.1 qui vise à établir une campagne de sensibilisation et de communication à destination du grand public, le SBS souhaite également sensibiliser les scolaires.

Deux types de public seront visés :

- **Jeune public (écoles élémentaires/collèges)**

Le SBS souhaite sensibiliser les établissements scolaires (écoles élémentaires et/ou collèges) de son territoire (Huisne, Sarthe aval et Sarthe amont). La thématique inondation sera abordée le plus simplement possible et dans sa globalité (depuis la compréhension des phénomènes qui engendrent l'inondation jusqu'à la présentation des gestes et comportements qui sauvent).

Ainsi, les thèmes qui pourront être abordés sont les suivants :

- ✓ se situer vis-à-vis des zones inondables,
- ✓ comprendre la prévision et la nature des phénomènes qui engendrent l'inondation,
- ✓ évaluer sa propre vulnérabilité et celle de ses biens,
- ✓ adapter son habitat afin d'en réduire les conséquences dommageables,
- ✓ se préparer à faire face,
- ✓ se former aux comportements qui sauvent et aux consignes à respecter.

- **Lycéens agricoles**

Le SBS souhaite que les élèves de lycées agricoles puissent bénéficier d'une sensibilisation à la gestion du risque inondation. La thématique pré-identifiée par le SBS est celle des inondations par ruissellement, phénomène de plus en plus présent sur le territoire du bassin de la Sarthe et qui constitue un enjeu fort du PAPI. Le monde agricole se trouve très concerné par cette problématique.

Ainsi, les thèmes qui pourront être abordés sont les suivants :

- ✓ Le principe de solidarité amont-aval,
- ✓ Comprendre la prévision et la nature des phénomènes qui engendrent les phénomènes de ruissellement,
- ✓ Le rôle des solutions fondées sur la nature (zones d'expansion de crue, maillage bocager, talus, rétention etc.)
- ✓ L'adaptation des bassins versants ruraux à ces phénomènes de ruissellement,

La présente action s'effectuera en complémentarité de l'ensemble des actions du présent programme et particulièrement de l'axe 1. En parallèle, le SBS souhaite développer une maquette physique (action 1.3) qui permettra d'appréhender le fonctionnement du bassin de la Sarthe en crue. Cette maquette pourra être utilisée afin de sensibiliser le public scolaire.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du bassin de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage : SBS,

Modalités de suivi : COPIL et COTECH du PEP

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023-2024 : Interventions dans collèges et lycées agricoles

Plan de financement

2023 – 2024 : 1000 € TTC

Financement : 20 % Maître d'ouvrage, soit 200 € TTC et 80 % Etat (FPRNM), soit 800 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

Élaboration effective d'une stratégie avec prestataires extérieurs
Nombre de personnes et de structures sensibilisées.

Axe n° 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.3

Création d'une maquette représentant les phénomènes inondations sur le bassin de la Sarthe

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : prestataires

Montant estimatif de l'action : 1500 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

- Construire une maquette représentative des phénomènes inondations sur le bassin de la Sarthe (débordement de cours d'eau et ruissellement);
- Sensibiliser le public scolaire au risque inondation et aux différents rôles des crues sur le fonctionnement du bassin versant ;
- Sensibiliser le public à la conciliation entre aménagement du territoire et milieux/risques naturels ;

Cette action se fera en complémentarité avec toutes les actions du présent programme, et plus particulièrement de l'axe 1.

Disposition n°12 de la SLGRI : Communiquer sur le risque inondation

Description de l'action :

En complément des actions 1.1 et 1.2 qui visent à établir une campagne de sensibilisation et de communication à destination du grand public et des scolaires, le SBS souhaite également développer un outil de type maquette représentatif des phénomènes inondations à l'échelle du bassin versant.

Cette maquette pédagogique, utilisable par le grand public ou les scolaires, pourra être utilisée lors d'animations spécifiques visant à communiquer sur la thématique inondation ou la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Sarthe plus globalement.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du bassin de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage : SBS,

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023-2024 : Interventions dans collèges et lycées agricoles

Plan de financement

2023 – 2024 : 1500 € TTC

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 300 € TTC et 80 % Etat (FPRNM), soit 1200 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

Élaboration effective d'une stratégie avec prestataires extérieurs

Nombre de personnes et de structures sensibilisées.

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.4
Mener des rencontres annuelles avec les acteurs sur des thématiques inondations

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : acteurs de la gestion du risque inondation, collectivités, structures externes, DDT 72

Montant estimatif de l'action : 3000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

- Partager des retours d'expérience de collectivités/structures sur ce qu'elles mettent en œuvre en temps d'inondation ;
- Echanger sur des problématiques spécifiques identifiées sur le bassin de la Sarthe ;
- Faire venir des intervenants extérieurs pour certains sujets méritant d'être approfondis ;
- Organiser des visites de site (travaux, zones spécifiques, actions particulières etc...) ;

Cette action se fera en complémentarité avec toutes les actions du présent programme, et plus particulièrement de l'axe 1.

Disposition n°12 de la SLGRI : Communiquer sur le risque inondation

Description de l'action :

Les différents acteurs de la gestion du risque inondation et les représentants des collectivités n'ont pas forcément l'habitude de se réunir et de travailler ensemble au regard de l'étendue du territoire du bassin de la Sarthe.

Dans un premier temps, le SBS mettra en place un réseau qui réunira les différents acteurs de la gestion du risque inondation. Les membres de ce réseau seront validés par le COTECH et le COPIL du PEP.

L'objectif de réunir ce réseau sera d'échanger/d'informer sur divers sujets qui concernent la gestion du risque inondation sur le territoire :

- Outils existants ;
- Données existantes ;
- Possibilités de mutualiser certains moyens ;
- Systèmes de surveillance ;
- Gestion de crise ;
- Problématiques spécifiques ;
- Etc...

Annuellement, le SBS se chargera de réunir ce réseau pour travailler sur un sujet spécifique. Au besoin, un intervenant extérieur pourra être convié en fonction des sujets traités. En fonction des opportunités, des visites sur site pourront être proposées afin d'illustrer les échanges ayant eu lieu pendant les réunions.

Pour faciliter l'organisation de ces rencontres annuelles, il peut être envisagé de réunir ce réseau la même journée que le COPIL du PEP.
Le temps d'échange se ferait sur une demi-journée.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du bassin de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

- La rencontre sera organisée annuellement par le SBS.
- Un compte-rendu et des documents supports seront envoyés aux membres du réseau après chaque rencontre.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Début 2023 : création du réseau
- ✓ 2023-2024 : réalisation des réunions annuelles

Plan de financement

2023 – 2024 : 3000 € TTC

Financement : 20 % Maître d'ouvrage, soit 600 € TTC et 80 % Etat (FPRNM), soit 2400 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Taux de participation aux rencontres annuelles (nombre de participants)
- Participation d'intervenants extérieurs
- Documents fournis aux membres du réseau

Axe n° 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.5
Organisation d'un évènement pour l'anniversaire des inondations de 1995

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : SMBVAR, acteurs de la gestion du risque inondation, collectivités, DDT 72

Montant estimatif de l'action : 1500 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

- Sensibiliser la population du territoire à la thématique inondation ;
- Maintenir la mémoire de la crue de 1995 (30 ans) ;
- S'appuyer sur les outils de sensibilisation/communication existants et en développer de nouveaux ;

Cette action se fera en complémentarité avec toutes les actions du présent programme, et plus particulièrement de l'axe 1.

Description de l'action :

La démarche vise à présenter les phénomènes d'inondation de 1995 qui ont touchés l'ensemble du bassin de la Sarthe dans le but de maintenir la mémoire de ces crues auprès des populations. La crue de 1995 reste la crue de référence sur le territoire.

A ce stade la stratégie de communication pour cet évènement n'est pas définie et un travail de préparation et d'organisation sera mené dès 2024 en concertation avec les acteurs intéressés. La forme de l'évènement reste également à être déterminée.

Le SBS se rapprochera du SMBVAR qui a proposé une action similaire dans le cadre du PAPI des Basses Vallées Angevines pour échanger sur

A ce stade d'avancement, la piste privilégiée reste la création d'une exposition itinérante pour couvrir l'ensemble du territoire du bassin de la Sarthe.

Le SBS pourra utiliser les outils de communication et de sensibilisation créés lors des premières années du PEP mais prévoit également de créer des outils spécifiques à cet évènement.

Les autres maîtres d'ouvrage développant des outils de communication seront aussi invités à participer à cet évènement.

Cette action est complémentaire avec les actions de sensibilisation prévues auprès du grand public (action 1.1) et des scolaires (action 1.2).

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du bassin de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

- Préparation de l'évènement bien en amont de 2025, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes intéressées ;
- Communication à prévoir autour de l'évènement, couverture médiatique ;
- Suivi de la mise en œuvre par le SBS.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Début 2024 : Réflexion sur stratégie et forme de l'évènement,
- ✓ 2024 : création des supports de sensibilisation/communication

Plan de financement

Le plan de financement concerne la création d'outils de communication/sensibilisation

2024 : 1500 € TTC

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 300 € TTC et 80 % Etat (FPRNM), soit 1200 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre d'acteurs partenaires ;
- Organisation d'une réunion de lancement de la démarche ;
- Outils de sensibilisation créés ;

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.6
Alimentation de la cartographie thématique en ligne sur le site du SBS

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : structures GEMAPI, collectivités, DDT 72

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

- Alimenter et développer la cartographie thématique (dynamique) sur le risque inondation disponible sur le site internet du SBS ;
- Permettre aux habitants et acteurs du bassin de la Sarthe de s'informer et de se situer vis-à-vis du risque inondation ;

Cette action se fera en complémentarité avec toutes les actions du présent programme, et plus particulièrement de l'axe 1.

Disposition n°12 de la SLGRI : Communiquer sur le risque inondation

Description de l'action :

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe a fait le choix de créer des cartes thématiques et interactives pour répondre aux interrogations des élus, acteurs et habitants du territoire.

Les cartes ont été réalisées sous CARMEN (CARTographie du Ministère de l'ENVironnement). Les données présentées sont les plus récentes disponibles au jour de la réalisation de la carte. Elles restent la propriété de leurs producteurs respectifs.

5 **cartes thématiques** sont proposées :

1. Découpage administratif
2. Socio-économique
3. Milieux naturels
4. GEMAPI Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
5. Risques inondations

Les cartes disposent d'une base d'éléments communs, à savoir :

- Les limites départementales et communales en vigueur sur le Bassin de la Sarthe
- Le périmètre des 3 SAGES en action sur le territoire (par défaut masqué)
- Les villes principales
- Les cours d'eau principaux (La Sarthe et l'Huisne) et l'ensemble du réseau hydrologique
- L'orthophoto et le SCAN25 de l'IGN

A ce stade, la cartographie thématique sur le risque inondation présente les éléments suivants :

- Périmètres SLGRI, PAPI ;
- Zonages PPRI ;

- TRI du Mans ;
- Stations vigicrues ;

Une partie des données récoltées lors de la phase d'élaboration et de mise en œuvre du PEP pourra être intégrée à la cartographie thématique (enjeux, zones inondables hors PPRI, communes impactées par ruissellement etc.).

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du bassin de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage : SBS

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023-2024 : développement de la cartographie thématique

Plan de financement

En interne

Indicateur de suivi/réussite

Qualité et nombre de données intégrées à cette cartographie thématique

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.7

Communiquer sur les études traitant du risque inondation en cours et financées hors PEP

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : structures GEMAPI, acteurs de la gestion du risque inondation, collectivités,

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

- Informer sur les résultats des études menées traitant du risque inondation ;
- Partager des retours d'expérience sur des problématiques spécifiques traitées sur le bassin de la Sarthe ;
- Faire le lien entre le PEP et les contrats territoriaux à l'échelle des SAGE ;

Cette action se fera en complémentarité avec toutes les actions du présent programme, et plus particulièrement de l'axe 1.

Disposition n°12 de la SLGRI : Communiquer sur le risque inondation

Description de l'action :

En amont de l'élaboration et de la mise en œuvre du PEP, plusieurs collectivités ont souhaité lancé des études hydrauliques afin de répondre à des problématiques d'aménagement du territoire en lien avec le risque inondation.

Ces études sont menées à l'échelle de bassin versants et traitent à la fois la problématique inondation et les problématiques d'aménagements de cours d'eau ou de versants.

Il apparait important de faire le lien entre ces études et le programmes d'actions du PEP dans une logique de cohérence hydrographique et de toujours avoir une lecture à l'échelle du bassin versant de la Sarthe. En fonction de la nature des actions préconisées, certaines pourront être financées dans le futur PAPI complet.

Le SBS est associé à ces différentes études en étant membre des comités de pilotage ou des comités techniques. En tant que structures porteuses des SAGE et de la démarche PAPI, le SBS doit veiller à la cohérence des actions proposées dans la cadre du PEP et des contrats territoriaux.

Le SBS communiquera sur les résultats de ces études et les prendra en compte dans la préparation du PAPI complet.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du bassin de la Sarthe.

<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Modalité de pilotage : SBS</p>
<p><u>Échéancier prévisionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2023-2024 : partage des conclusions des différentes études (CLE, site web, groupes de travail...);
<p><u>Plan de financement</u></p> <p>En interne</p>
<p><u>Indicateur de suivi/réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des réunions de COPIL et COTECH de ces études ; • Actions de communications réalisées (site web) • Prise en compte des résultats dans la préparation du PAPI complet

Axe n° 1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche action n°1.8
Réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des habitants

Maitre d'ouvrage : Communauté Urbaine d'Alençon (CUA)

Partenaires associés : SBS, ville d'Alençon

Montant estimatif de l'action : 10 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Intitulé : Réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des habitants

Objectif : Sensibiliser les habitants de la CUA par différents moyens et outils au risque inondation.

Description de l'action :

L'agglomération d'Alençon est considérée comme un secteur à fort enjeux vis-à-vis du risque inondation sur le bassin de la Sarthe. En effet, il s'agit du pôle urbain le plus peuplé derrière Le Mans Métropole. Le territoire est exposé aux inondations de la Sarthe et de la Briante principalement.

Des phénomènes de ruissellements sont également observés lors d'épisodes pluvieux intenses.

La CUA qui dispose de la compétence PI souhaite lancer une démarche de sensibilisation et de communication auprès des habitants du territoire.

Cette démarche de sensibilisation et de communication s'oriente vers :

- L'identification et la pose de repères de crue sur son territoire ;
- La création d'un page WEB dédiée à la gestion du risque inondation ;
- La réalisation et la publication de plaquettes informatives ;
- La sensibilisation d'établissements scolaires (un lien pourra être fait avec l'action 1.2 proposée par le SBS).

Territoire concerné :

Territoire de la CUA ce qui représente 31 communes.

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le service GEMAPI de la CUA

Opérations de communication : en interne

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Réflexion (nombre, emplacement etc.) sur la mise en place de repères de crues (fin 2022 pour pose en 2023) ;
- ✓ Réalisation des plaquettes informatives 2023 ;
- ✓ Sensibilisation des scolaires : 2023-2024 ;

Plan de financement

Total : 10 000 € TTC

Financement : 20 % Maître d'ouvrage, soit 2000 € TTC 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 8000 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de repères de crue installés
- Création de la rubrique inondation
- Réalisation de documents informatifs
- Nombre d'établissements scolaires sensibilisés ;

Axe n° 1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche action n°1.9
Réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des habitants

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Pavace

Partenaires associés : SBS, CC Maine Cœur de Sarthe

Montant estimatif de l'action : 8000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Intitulé : Réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès du grand public

Objectif : Sensibiliser les habitants de Saint-Pavace par différents moyens et outils au risque inondation.

Description de l'action :

Dans la commune de Saint-Pavace, les inondations sont causées par les débordements de la Sarthe ainsi que par ceux du Monnet, affluent de la Sarthe. Si les débordements de la Sarthe sont régulièrement observés lors des crues lentes hivernales, ceux du Monnet peuvent intervenir lors d'épisodes de pluies intenses. La commune est touchée à la fois par les débordements de cours d'eau et par les phénomènes de ruissellement.

La commune de Saint-Pavace souhaite :

- Réaliser la pose de repères de crue sur son territoire ;
- Réaliser une exposition photographique prenant les événements passés sur le territoire ;
- Créer une rubrique inondation sur le site internet ;
- Organiser une réunion publique afin de présenter les actions précédemment citées en rappelant le cadre réglementaire et opérationnel de la gestion du risque inondation

Territoire concerné :

Commune de Saint-Pavace (commune sur le TRI du Mans couverte par le PPRI de l'agglomération mancelle)

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l' élu référent et par le conseil municipal.

Opérations de communication : en interne

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Réflexion (nombre, emplacement etc.) sur la mise en place de repères de crues (fin 2022) ;
- ✓ Réalisation de l'exposition photographique, création de la rubrique inondation et pose des repères de crue en 2023 ;
- ✓ Réalisation de la réunion publique en 2024 ;

Plan de financement

Total : 8000 € TTC

Financement : 20 % Maître d'ouvrage, soit 1600 € TTC 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 6400 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de repères de crue installés
- Exposition photographique réalisée
- Création de la rubrique inondation
- Réalisation et réussite de la réunion publique

Axe n° 1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche action n° 1.10
Elaborer et diffuser un dossier d'information à destination des élus

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Pavace

Partenaires associés : SBS, CC Maine Cœur de Sarthe

Montant estimatif de l'action : 1500 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Intitulé : Informations des élus, techniciens concernant la gestion du risque inondation à l'échelle de la commune

Objectif : Les élus sont des acteurs clés en cas d'inondation, c'est pourquoi ils doivent avoir accès à toutes les informations et les préparations disponibles afin de pouvoir gérer au mieux la crise.

Description de l'action :

La commune souhaite réaliser, en complément du PCS et du DICRIM, un dossier d'information :

- Memento à destination des élus rappelant les rôles et responsabilités du maire en matière de gestion du risque inondation (information préventive, pouvoir de police, gestion de crise)
- Note à l'attention des élus sur le PPRI ;
- Note sur l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme comme le PLU ;
- Diffusion de la cartographie des zones inondables (formation SIG) ;
- Une guide à destination des élus pour anticiper sereinement la gestion de crise(en lien avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Territoire concerné :

Commune de Saint-Pavace

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l' élu référent et par le conseil municipal.

Opérations de communication : en interne, diffusion du dossier aux élus

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Réalisation du document en 2022-2023
- ✓ Mise en ligne ou diffusion aux élus pour le deuxième semestre 2023

Plan de financement

Total : 1500 € TTC (coûts création et d'impression)

Financement : 20 % Maître d'ouvrage, soit 300 € TTC 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT),
soit 1200 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Document informatif réalisé
- Lien avec la mise à jour du PCS (utilisation de ce document pour un exercice de mise en situation)

Axe n° 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

**Fiche action n°1.11
Accompagner les communes dans la création ou mise à jour des DICRIM**

Maitre d'ouvrage : SBS

Partenaires associés : collectivités, communes

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

Accompagner les communes dans la création ou mise à jour des DICRIM

- Couvrir toutes les communes (concernées par les PPRI) avec un DICRIM ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.
- Proposer aux communes des outils afin de les aider à produire le DICRIM.

Disposition n°13 de la SLGRI : Finaliser et renouveler la mise en oeuvre des outils de communication réglementaires

Description de l'action :

Le SBS souhaite réaliser un inventaire des DICRIM existants et en cours de conception sur le territoire du PAPI du bassin de la Sarthe. Ce document est obligatoire pour les communes concernées par un PPRI. Le DICRIM est réalisé par le maire et doit être librement consultable en mairie. Il a pour objectif d'informer tout citoyen sur :

- les risques naturels et technologiques ;
- les conséquences sur les personnes et les biens ;
- les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ;
- les événements et accidents significatifs survenus dans la commune ;
- les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.

A la suite de l'inventaire, le SBS mènera une campagne de communication en proposant aux communes volontaires de créer ou mettre à jour leur DICRIM. Le SBS pourra appuyer et conseiller les communes en diffusant des outils d'aide à la création des documents.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP du bassin de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage : SBS,

Modalités de suivi : COPIL et COTECH du PEP

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Réalisation de l'inventaire en 2023 ;
- ✓ Campagne de communication en 2023 ;
- ✓ Appui aux communes pour la réalisation des DICRIM sur la période 2023 – 2024

Plan de financement

Cette action en nécessite pas de financement particulier et sera réalisée en interne.

Indicateur de suivi/réussite

- Inventaire réalisé
- Nombre de communes mobilisées pour la création ou mise à jour du DICRIM.

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.12
Elaborer et diffuser le DICRIM de Pincé

Maitre d'ouvrage : Commune de Pincé

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 3000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Elaborer et diffuser le DICRIM de Pincé

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Disposition n°13 de la SLGRI : Finaliser et renouveler la mise en oeuvre des outils de communication réglementaires

Description de l'action :

Le DICRIM est un document utile aux élus et mis à disposition de la population. Il a vocation à être mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouveaux éléments de connaissance ou dispositions sur les risques majeurs, dont le risque inondation. Ce document est la déclinaison au niveau communal du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

Le projet est de réaliser le DICRIM de la commune de Pincé

- Reprendre le document existant et le mettre avec l'appui technique du SBS,
- Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné :

Commune de Pincé

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l' élu référent et par le conseil municipal.

Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Réalisation du document en 2022-2023
- ✓ Distribution du DICRIM à la population courant de l'année 2023
- ✓ Mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal la même année.

Plan de financement

Total : 3000 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 600€ TTC 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT),
soit 2400 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n° 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.13
Elaborer et diffuser le DICRIM de Saint-Pavace

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Pavace

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 3000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Elaborer et diffuser le DICRIM de Saint-Pavace

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Disposition n°13 de la SLGRI : Finaliser et renouveler la mise en œuvre des outils de communication réglementaires

Description de l'action :

Le DICRIM est un document utile aux élus et mis à disposition de la population. Il a vocation à être mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouveaux éléments de connaissance ou dispositions sur les risques majeurs, dont le risque inondation. Ce document est la déclinaison au niveau communal du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

Le projet est de réaliser le DICRIM de la commune de Saint-Pavace

- Reprendre le document existant et le mettre avec l'appui technique du SBS,
- Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné :

Commune de Saint-Pavace

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l' élu référent et par le conseil municipal.

Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Réalisation du document en 2022-2023
- ✓ Distribution du DICRIM à la population courant de l'année 2023
- ✓ Mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal la même année.

Plan de financement

Total : 3000 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 600€ TTC 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT),
soit 2400 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.14
Elaborer et diffuser le DICRIM de Cherré-Au

Maitre d'ouvrage : Commune de Cherré-Au

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 3000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Elaborer et diffuser le DICRIM de Cherré-Au

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Disposition n°13 de la SLGRI : Finaliser et renouveler la mise en oeuvre des outils de communication réglementaires

Description de l'action :

Le DICRIM est un document utile aux élus et mis à disposition de la population. Il a vocation à être mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouveaux éléments de connaissance ou dispositions sur les risques majeurs, dont le risque inondation. Ce document est la déclinaison au niveau communal du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

Le projet est de réaliser le DICRIM de la commune de Cherré-Au

- Reprendre le document existant et le mettre avec l'appui technique du SBS,
- Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné :

Commune de Cherré-Au

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l' élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et par le conseil municipal.
Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Réalisation du document en 2022-2023
- ✓ Distribution du DICRIM à la population courant de l'année 2023
- ✓ Mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal la même année.

Plan de financement

Total : 3000 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 600€ TTC 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT),
soit 2400 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.15
Elaborer et diffuser le DICRIM de Duneau

Maitre d'ouvrage : Commune de Duneau

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 3000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Elaborer et diffuser le DICRIM de Duneau

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Disposition n°13 de la SLGRI : Finaliser et renouveler la mise en œuvre des outils de communication réglementaires

Description de l'action :

Le DICRIM est un document utile aux élus et mis à disposition de la population. Il a vocation à être mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouveaux éléments de connaissance ou dispositions sur les risques majeurs, dont le risque inondation. Ce document est la déclinaison au niveau communal du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

Le projet est de réaliser le DICRIM de la commune de Duneau

- Reprendre le document existant et le mettre avec l'appui technique du SBS,
- Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné :

Commune de Duneau

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l' élu référent et par le conseil municipal.

Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Réalisation du document en 2023
- ✓ Distribution du DICRIM à la population courant de l'année 2023
- ✓ Mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal la même année.

Plan de financement

Total : 3000 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 20 % Maitre d'ouvrage, soit 600€ TTC 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT),
soit 2400 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1.16
Elaborer et diffuser le DICRIM de La Guierche

Maitre d'ouvrage : Commune de La Guierche

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 3000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Elaborer et diffuser le DICRIM de La Guierche

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Disposition n°13 de la SLGRI : Finaliser et renouveler la mise en œuvre des outils de communication réglementaires

Description de l'action :

Le DICRIM est un document utile aux élus et mis à disposition de la population. Il a vocation à être mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouveaux éléments de connaissance ou dispositions sur les risques majeurs, dont le risque inondation. Ce document est la déclinaison au niveau communal du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

Le projet est de réaliser le DICRIM de la commune de La Guierche

- Reprendre le document existant et le mettre avec l'appui technique du SBS,
- Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné :

Commune de La Guierche

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l' élu référent et par le conseil municipal.

Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Réalisation du document en 2022-2023
- ✓ Distribution du DICRIM à la population courant de l'année 2023
- ✓ Mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal la même année.

Plan de financement

Total : 3000 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 20 % Maître d'ouvrage, soit 600€ TTC 80 % Etat (FPRNM – Etude ETECT),
soit 2400 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° 1.17

Etude et cartographie du risque inondation sur le territoire du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe

Maitre d'ouvrage : Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS)

Partenaires associés : SBS, Services de Prévision des crues, Département de la Mayenne

Montant estimatif de l'action : 150 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Etude et cartographie du risque inondation sur le territoire du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe

Objectifs :

- Améliorer la connaissance du risque inondation sur les principaux affluents de la Sarthe ;
- Mieux appréhender la concomitance des crues au niveau de l'agglomération de Sablé-sur-Sarthe ;
- Proposer des orientations et pistes d'amélioration pour la gestion du risque inondation sur le territoire ;

Cette action s'inscrit dans l'objectif 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation, ainsi que dans la disposition n°11 de la SLGRI « Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa, notamment à l'amont du TRI ».

Description de l'action :

L'étude portera sur un diagnostic détaillé du risque inondation à l'échelle des principaux affluents de la Sarthe sur le territoire de compétence du SBEMS :

- L'Erve ;
- La Vaige ;
- La Taude ;
- La Voutonne ;

Ces quatre cours d'eau sont des affluents de la Sarthe et concernées par le PPRI du district de Sablé sur Sarthe sur leur partie aval.

L'étude se déroulera en plusieurs phases :

Phase 1 : Analyse et recueil des données

- Récoltes des données sur le milieu physique et des données administratives, réglementaires (topographie, occupation des sols, zonages PPRI, AZI, historique des crues, données pluviométriques etc.) ;
- Définition des zones à enjeux ;
- Identification des ouvrages pouvant jouer un rôle dans la gestion du risque inondation (voiries, talus, ouvrages d'art etc.) ;

- Identification des points noirs ;

Phase 2 : Analyse hydrologique et hydraulique

- Comprendre le contexte hydrologique de la zone d'étude afin de définir les débits utiles à la compréhension du fonctionnement hydraulique des bassins versants ;
- Appréhender le phénomène de concomitance des crues au niveau de l'agglomération de Sablé-sur-Sarthe (horloge des crues).

La ville de Sablé-sur-Sarthe éprouve des difficultés à prévenir les crues du fait de la concomitance des crues de la Sarthe, l'Erve la Vaige et la Taude.

- *En option : proposer l'extension de la cartographie du risque inondation dans les zones à enjeux hors PPRI (modélisation hydraulique à prévoir).*

Phase 4 : Propositions d'orientations

- Définir une stratégie basée sur le diagnostic réalisé ;
- Identifier des actions opérationnelles à mettre en œuvre pour améliorer la gestion du risque inondation (système d'alerte, aménagements hydrauliques, solution fondées sur la nature etc.);
- Prioriser les actions à mettre en œuvre ;

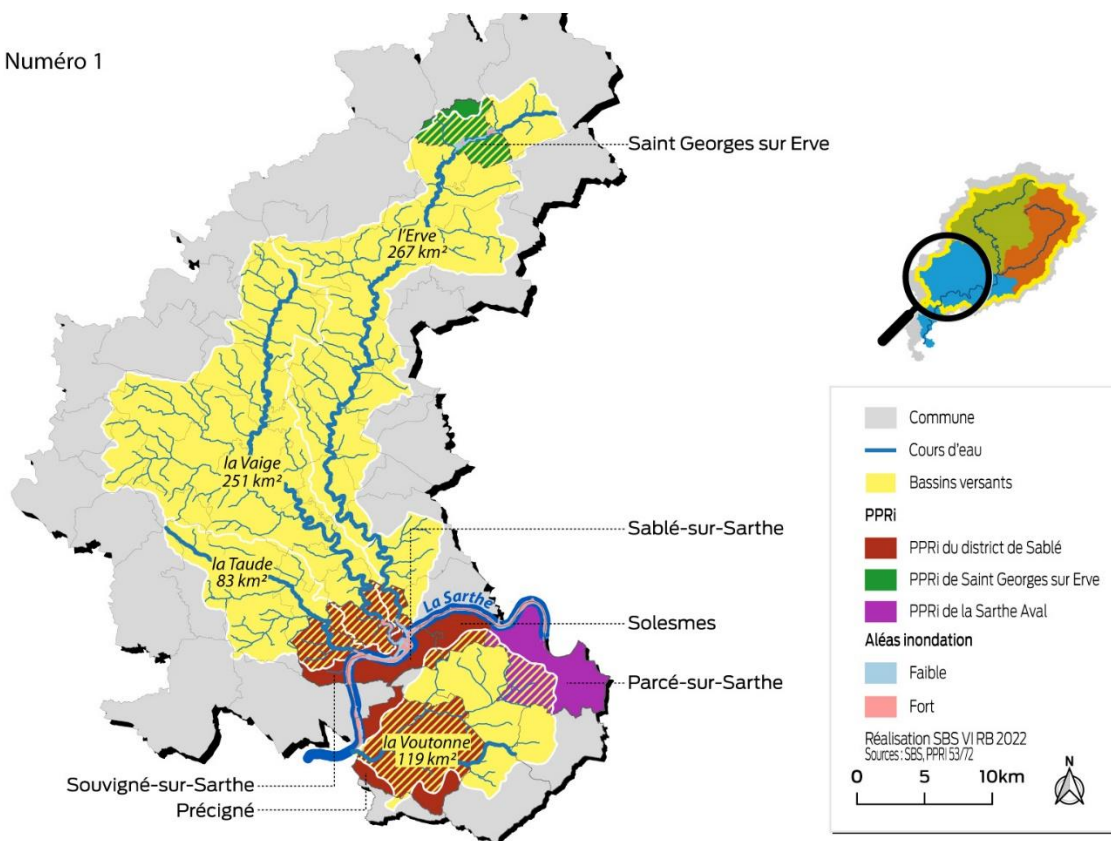
Territoire concerné

L'étude portera les principaux affluents de la Sarthe sur le territoire de compétence du SBEMS :

- L'Erve ;
- La Vaige ;
- La Taude ;
- La Voutonne ;

L'aval de ces cours d'eau est concerné par le PPRI du district de Sablé-sur-Sarthe. L'amont de l'Erve est également concerné par le PPRI de Saint-Georges-sur-Erve

Numéro 1



Modalités de mise en œuvre :

- Maitrise d'Ouvrage assurée par le service technique du SBeMS.
- une Commission spécifique PI pilotée par la Présidente du SBeMS organise et suit l'étude, la commission est composée d'élus du territoire.
- un COPIL sera formé : Commission PI, DREAL, DDT, SBS, SPC...

Échéancier prévisionnel :

Construction du cahier des charges et réunion de pilotage : 1^{er} semestre 2023
Consultation publique été 2023
Lancement de l'étude fin 2023
Réalisation de l'étude en 2024

Plan de financement

TOTAL : 150 000 € TTC
Maître d'ouvrage : 50% soit 75 000 euros TTC
Etat (FPRNM) : 50% soit 75 000 euros TTC

Indicateurs de suivi/réussite :

- Disposer de données permettant d'améliorer la connaissance du risque sur ces territoires ;
- Analyse des résultats et formulation de préconisations ;

Axe 2-Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe n° 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Fiche action n°2.1
Réflexion sur la mise en place de systèmes d'alertes locaux

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : Collectivités, Structures GEMAPI du bassin de la Sarthe, SPC Mla (Service Prévision des crues Maine Loire Aval)

Montant estimatif de l'action : En interne

Intitulé et objectif de l'action :

Réflexion sur la mise en place de systèmes d'alerte locaux

- Réunir les collectivités volontaires pour échanger sur les problématiques de prévision des crues ;
- S'appuyer sur le SPC Mla pour mener la réflexion ;
- Proposer des orientations visant à améliorer la prévision des crues sur les territoires concernés ;

Description de l'action :

Sur plusieurs secteurs du territoire, l'enjeu majeur consiste à améliorer l'anticipation des phénomènes. Les collectivités concernées souhaitent, pendant le temps de la mise en œuvre du PEP, mener une réflexion sur les outils existants (Vigicrue, Vigicrue Flash, APIC etc.) et la possibilité de mettre en place des systèmes d'alerte locaux.

Cette démarche vise à consolider l'état des lieux des dispositifs de mesure existants sur le territoire et de définir les besoins d'instrumentation complémentaires au niveau des bassins hydrographiques. Cela suppose ensuite d'évaluer plus globalement la faisabilité et les prérequis techniques, économiques mais aussi en termes d'exploitation/ressources humaines en vue de la mise en œuvre de tels systèmes.

Le SBS organisera des temps d'échanges entre le Service de Prévision des Crues (SPC) et les collectivités.

A ce stade, 3 collectivités ont fait remonter des problématiques de prévisions des crues sur leur territoire :

- La Communauté Urbaine d'Alençon ;
- La Communauté de communes du Pays Sabolien ;
- La Communauté de commune du Perche ;

Pour la Communauté Urbaine d'Alençon et Communauté de communes du Pays sabolien, la réflexion pourra être alimentée par les résultats des études qui seront menées sur les territoires concernés (Action 1.16 et 6.7).

Territoire concerné :

Périmètre du PEP en particulier les secteurs où une problématique est constatée.

<p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <p>Modalité de pilotage : SBS</p>
<p><u>Échéancier prévisionnel :</u></p> <p>✓ 2023 : Réunion et organisation des temps d'échanges avec le SPC</p>
<p><u>Plan de financement</u></p> <p>En interne</p>
<p><u>Indicateur de suivi/réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un temps d'information/formation avec le SPC ; • Engagement des collectivités dans la réflexion ; • Engagement des collectivités dans des orientations visant à améliorer la prévision des crues

Axe 3-Alerte et gestion de crise

Axe n° 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche action n°3.1

Inventorier les communes devant rédiger ou mettre à jour leur PCS

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe

Partenaires associés : DDT 72, DDT 61, DDT 53, DDT 28, Préfecture de la Sarthe, Préfecture de l'Orne, Préfecture de la Mayenne et Préfecture de l'Eure et loir

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

- ✓ Inventorier les communes devant rédiger ou mettre à jour leur PCS ;
- ✓ Informer les communes de leur obligation de mise à jour du document ;

Cette action s'inscrit dans la disposition n°17 de la SLGRI « Assurer la mise en sécurité des populations et préparer les procédures à mettre en œuvre en situation de crise et pour favoriser le retour à une situation normale. ».

Description de l'action :

Le PCS est un document opérationnel utile aux élus pour la gestion de crise en cas d'inondation. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Son élaboration est obligatoire pour les communes soumises à un PPR approuvé.

Les différentes étapes :

- ✓ Désigner un ou des référents PCS.
- ✓ Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale si besoin.

Territoire concerné :

Ensemble des communes couvertes par un PPR (périmètre du PEP).

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage et de suivi : Assurés par le SBS. Accompagnement par les services de l'Etat.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023 : finir l'inventaire en collaboration avec les DDT concernées ;
- ✓ 2024 : mener une campagne d'information auprès des communes. Les communes pourront mettre à jour leur PCS dans le cadre du PAPI complet.

Plan de financement

Action non finançable par le FPRNM ou Le Programme 181.

Indicateurs de suivi/réussite :

- Inventaire finalisé.
- Campagne de communication efficace auprès des communes réalisée.

Axe n° 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche action n°3.2

Accompagner les communes devant rédiger ou mettre à jour leur PCS

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe

Partenaires associés : DDT 72, DDT 61, DDT 53, DDT 28, Préfecture de la Sarthe, Préfecture de l'Orne, Préfecture de la Mayenne et Préfecture de l'Eure et loir

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

En parallèle de l'inventaire (3.1), le SBS accompagnera techniquement les communes volontaires dans la mise à jour des PCS.

- ✓ Accompagner les communes devant rédiger ou mettre à jour leur PCS ;
- ✓ Fournir aux communes les documents ressources nécessaires ;
- ✓ Informer les communes de leur obligation de mise à jour du document ;

Cette action s'inscrit dans la disposition n°17 de la SLGRI « Assurer la mise en sécurité des populations et préparer les procédures à mettre en œuvre en situation de crise et pour favoriser le retour à une situation normale. ».

Description de l'action :

Le PCS est un document opérationnel utile aux élus pour la gestion de crise en cas d'inondation. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Son élaboration est obligatoire pour les communes soumises à un PPR approuvé.

Le SBS se propose d'accompagner les communes volontaires pour la mise à jour des PCS. Cet accompagnement technique passera par différentes étapes :

- ✓ Phase d'échanges avec les services de la commune.
- ✓ Mise à disposition d'éléments et d'informations pour travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Relecture du document et transmissions des remarques éventuelles ;
- ✓ Proposer l'organisation d'un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale si besoin.

Territoire concerné :

Ensemble des communes couvertes par un PPR (périmètre du PEP).

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage et de suivi : SBS. Accompagnement par les services de l'Etat.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023 – 2024 : Accompagnement régulier des communes.

Plan de financement

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de communes ayant fait appel aux services du SBS

Axe n° 3 : Alerte et gestion de crise

**Fiche action n°3.3
Mise à jour du PCS de la commune de la Guierche**

Maitre d'ouvrage : Commune de la Guierche

Partenaires associés : SBS, DDT 72, Préfecture de la Sarthe

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

- ✓ Mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ;
- ✓ Permettre l'appropriation du dossier par l'équipe municipale ;
- ✓ Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°17 de la SLGRI « Assurer la mise en sécurité des populations et préparer les procédures à mettre en œuvre en situation de crise et pour favoriser le retour à une situation normale. ».

Description de l'action :

Le PCS est un document opérationnel utile aux élus pour la gestion de crise en cas d'inondation. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Son élaboration est obligatoire pour les communes soumises à un PPR approuvé.

Les différentes étapes qui seront réalisées par la commune de La Guierche :

- ✓ Désigner un ou des référents PCS.
- ✓ Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale si besoin.

Territoire concerné :

Commune de la Guierche

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l' élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SBS.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023 – 2024 : Accompagnement régulier des communes.

Plan de financement

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de communes ayant fait appel aux services du SBS

Axe n° 3 : Alerte et gestion de crise

**Fiche action n°3.4
Mise à jour du PCS de la commune de Coulaines**

Maitre d'ouvrage : Commune de Coulaines

Partenaires associés : SBS, DDT 72, Préfecture de la Sarthe

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

- ✓ Mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ;
- ✓ Permettre l'appropriation du dossier par l'équipe municipale ;
- ✓ Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°17 de la SLGRI « Assurer la mise en sécurité des populations et préparer les procédures à mettre en œuvre en situation de crise et pour favoriser le retour à une situation normale. ».

Description de l'action :

Le PCS est un document opérationnel utile aux élus pour la gestion de crise en cas d'inondation. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Son élaboration est obligatoire pour les communes soumises à un PPR approuvé.

Les différentes étapes qui seront réalisées par la commune de Coulaines :

- ✓ Désigner un ou des référents PCS.
- ✓ Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale si besoin.

Territoire concerné :

Commune de Coulaines

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l' élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SBS.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023 – 2024 : Accompagnement régulier des communes.

Plan de financement

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de communes ayant fait appel aux services du SBS

Axe n° 3 : Alerte et gestion de crise

**Fiche action n°3.5
Mise à jour du PCS de la commune de Saint-Pavace**

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Pavace

Partenaires associés : SBS, DDT 72, Préfecture de la Sarthe

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

- ✓ Mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ;
- ✓ Permettre l'appropriation du dossier par l'équipe municipale ;
- ✓ Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°17 de la SLGRI « Assurer la mise en sécurité des populations et préparer les procédures à mettre en œuvre en situation de crise et pour favoriser le retour à une situation normale. ».

Description de l'action :

Le PCS est un document opérationnel utile aux élus pour la gestion de crise en cas d'inondation. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Son élaboration est obligatoire pour les communes soumises à un PPR approuvé.

Les différentes étapes qui seront réalisées par la commune de Saint-Pavace :

- ✓ Désigner un ou des référents PCS.
- ✓ Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale si besoin.

Territoire concerné :

Commune de Saint-Pavace

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l' élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SBS.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023 – 2024 : Accompagnement régulier des communes.

Plan de financement

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de communes ayant fait appel aux services du SBS

Axe n° 3 : Alerte et gestion de crise

**Fiche action n°3.6
Mise à jour du PCS de la commune de Cherré-Au**

Maitre d'ouvrage : Commune de Cherré-Au

Partenaires associés : SBS, DDT 72, Préfecture de la Sarthe

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

- ✓ Mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ;
- ✓ Permettre l'appropriation du dossier par l'équipe municipale ;
- ✓ Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°17 de la SLGRI « Assurer la mise en sécurité des populations et préparer les procédures à mettre en œuvre en situation de crise et pour favoriser le retour à une situation normale. ».

Description de l'action :

Le PCS est un document opérationnel utile aux élus pour la gestion de crise en cas d'inondation. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Son élaboration est obligatoire pour les communes soumises à un PPR approuvé.

Les différentes étapes qui seront réalisées par la commune de Cherré-Au:

- ✓ Désigner un ou des référents PCS.
- ✓ Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale si besoin.

Territoire concerné :

Commune de Cherré-Au

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l' élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SBS.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023 – 2024 : Accompagnement régulier des communes.

Plan de financement

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de communes ayant fait appel aux services du SBS

Axe n° 3 : Alerte et gestion de crise

**Fiche action n°3.6
Mise à jour du PCS de la commune de Duneau**

Maitre d'ouvrage : Commune de Duneau

Partenaires associés : SBS, DDT 72, Préfecture de la Sarthe

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

- ✓ Mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ;
- ✓ Permettre l'appropriation du dossier par l'équipe municipale ;
- ✓ Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°17 de la SLGRI « Assurer la mise en sécurité des populations et préparer les procédures à mettre en œuvre en situation de crise et pour favoriser le retour à une situation normale. ».

Description de l'action :

Le PCS est un document opérationnel utile aux élus pour la gestion de crise en cas d'inondation. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Son élaboration est obligatoire pour les communes soumises à un PPR approuvé.

Les différentes étapes qui seront réalisées par la commune de Duneau:

- ✓ Désigner un ou des référents PCS.
- ✓ Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale si besoin.

Territoire concerné :

Commune de Duneau

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l' élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SBS.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023 – 2024 : Accompagnement régulier des communes.

Plan de financement

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi/réussite :

- Nombre de communes ayant fait appel aux services du SBS

Axe n° 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche action n°3.8

Mettre en place un groupe de travail pour partager des retours d'expériences sur les communes sinistrées dernièrement par ruissellement

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : acteurs de la gestion du risque inondation, collectivités, structures externes

Montant estimatif de l'action : en interne

Intitulé et objectif de l'action :

Mettre en place un groupe de travail pour retour d'expérience sur les communes sinistrées dernièrement par ruissellement

- Partager des retours d'expérience de collectivités/structures sur ce qu'elles mettent en œuvre en temps d'inondation par ruissellement (gestion de crise);
- Echanger globalement sur la problématique ruissellement ;
- Organiser des visites de site (témoignages, zones spécifiques, actions particulières etc...);

Cette action se fera en complémentarité avec toutes les actions du présent programme, et plus particulièrement de l'axe 3.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°17 de la SLGRI « Assurer la mise en sécurité des populations et préparer les procédures à mettre en œuvre en situation de crise et pour favoriser le retour à une situation normale.».

Description de l'action :

Dans le cadre du diagnostic territorial plusieurs communes ont témoigné des difficultés rencontrées en matière gestion de crise pour ces événements soudains de ruissellement.

Dans un premier temps, le SBS identifiera les acteurs pouvant intégrer ce groupe de travail en se basant sur la connaissance des événements passés d'inondation par ruissellement. L'objectif est de faciliter la gestion de crise en temps d'inondation, responsabilité des communes.

Le partage des retours d'expérience pourra se faire autour de plusieurs thématiques :

- Gestion de crise par les services de l'Etat et les pouvoirs publics ;
- Place du citoyen lors de la crise ;
- Retour à la situation normale ;
- Prise en compte du risque à l'issue de l'évènement

Les temps d'échange se feront sur une demi-journée.

La création d'un document informatif à destination des maires pourra être envisagée. Ce document aura pour objectif d'aider les communes à mieux préparer la gestion de crise lors des épisodes d'inondation.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP

Modalités de mise en œuvre :

- Pilotage du groupe de travail par le SBS ;
- Un compte-rendu et des documents supports seront envoyés aux membres du groupe de travail après chaque rencontre.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Début 2023 : création du réseau
- ✓ 2023-2024 : réalisation des réunions

Plan de financement

En interne

Indicateur de suivi/réussite

- Taux de participation aux réunions (nombre de participants)
- Création d'un document information et diffusion auprès des maires

Axe 4-Prise en compte du risque dans l'urbanisme

Axe n° 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

Fiche action n°4.1
Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'aménagement

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : Acteurs de l'aménagement du territoire, Collectivités, Structures GEMAPI du bassin de la Sarthe,

Montant estimatif de l'action : En interne

Intitulé et objectif de l'action :

Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'aménagement

- Evaluer les difficultés rencontrées par les collectivités à intégrer le risque inondation dans les projets d'aménagement ;
- Partager des connaissances, des documents bibliographiques et favoriser le retour d'expérience ;
- Sensibiliser les collectivités à la prise en compte de l'aléa ruissellement dans les documents d'urbanisme ;

Disposition n°4 de la SLGRI : « Utiliser le levier des documents d'urbanisme pour la préservation des champs d'expansion des crues »

Description de l'action :

Le SBS souhaite faciliter la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle du bassin de la Sarthe.

L'enjeu principal est de faire que le risque inondation soit bien identifié et pris en compte par les différentes structures en charge de l'urbanisme sur le territoire au regard des documents de planification ou réglementaires supérieurs (SDAGE, SAGE, SLGRI, PPRI etc.).

Le SBS a pour objectif de réunir les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, c'est-à-dire les agents des collectivités, les porteurs de SCoT et les services de l'Etat responsables du suivi des PPRI, afin d'informer et d'échanger sur les bonnes pratiques en matière d'aménagement.

Des échanges spécifiques ont eu lieu avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans (SMPM) qui porte le SCoT du Pays du Mans afin d'aborder cette démarche. Ce SCoT étant en révision, le SMPM souhaite mettre en place une convention de partenariat avec le SBS afin de faciliter la prise en compte du risque inondation dans la révision et que celle-ci soit plus ambitieuse que dans le précédent.

Cette démarche pourra être étendue à l'ensemble des structures porteuses de SCoT sur le bassin de la Sarthe avec la mise en place d'un groupe de travail.

Ce groupe de travail identifiera les difficultés rencontrées par les collectivités à intégrer le risque inondation dans les projets d'aménagements. Il permettra un partage de

connaissances et de retours d'expérience sur cette thématique. Une réflexion particulière sera menée sur la prise en compte de l'aléa ruissellement.

Ce projet pourra être mené selon plusieurs phases :

- Phase 1 : identification des difficultés/besoins des collectivités (réunion du groupe de travail en début de PEP) ;
- Phase 2 : Travail sur la réalisation d'outils, la récolte de données pouvant être utiles aux acteurs de l'aménagement du territoire ;
- Phase 3 : Restitution d'outils/documents/données pour répondre aux besoins et demandes des collectivités et des acteurs de l'aménagement du territoire (réunion du groupe de travail en fin de PEP).

Territoire concerné :

Périmètre du PEP

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage : SBS

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023-2024 : organisation des réunions et diffusion des informations aux acteurs concernés

Plan de financement

En interne

Indicateur de suivi/réussite

- Création du groupe du travail
- Nombre de participants
- Retour d'expérience
- Bilan de cette prise en compte dans les documents d'urbanisme

Axe n° 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

Fiche action n°4.2

Diffusion d'informations permettant de prendre en compte le risque ruissellement dans l'élaboration des documents d'urbanisme

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : Acteurs de l'aménagement du territoire, Collectivités, Structures GEMAPI du bassin de la Sarthe,

Montant estimatif de l'action : En interne

Intitulé et objectif de l'action :

Diffusion d'informations permettant de prendre en compte le risque ruissellement dans l'élaboration des documents d'urbanisme

- Sensibiliser et accompagner les collectivités à la prise en compte de l'aléa ruissellement dans les documents d'urbanisme ;
- Partager des connaissances, des documents bibliographiques et données spécifiques sur l'aléa ruissellement ;

Description de l'action :

Cette action vient en complément de l'action 4.1 « Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'aménagement ».

La phase de concertation a montré que les collectivités étaient parfois démunies pour bien identifier ce risque ruissellement dans les projets d'aménagements.

Le SBS souhaite s'intéresser spécifiquement à cette problématique en caractérisant le risque ruissellement de façon simplifiée et expérimentale à l'échelle du bassin de la Sarthe.

Ce travail sera basé sur l'exploitation des données existantes :

- Evénements passés ;
- Etudes spécifiques ;

Ainsi que sur une approche SIG (analyse hydrologique) :

- Modèle Numérique de Terrain (MNT) ;
- Outils d'analyse SIG (modules sous QGIS) ;

L'objectif est de déterminer pour un territoire donné :

- Zones contributrices,
- Zones vulnérables,
- Voies d'écoulement préférentielles.

Ces zonages devront permettre aux acteurs de l'aménagement d'avoir une première approche sur l'identification du risque de ruissellement à l'échelle de leur territoire.

Dans un premier temps, le SBS proposera une méthodologie et expérimentera cette démarche sur des secteurs prédéfinis là où le risque est suffisamment connu pour juger de l'efficacité de la méthode.

En fonction des résultats obtenus et de l'efficacité de la méthode, le SBS pourra étendre la démarche sur d'autres secteurs à la demande des collectivités.

Territoire concerné :

Périmètre du PEP

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage : SBS

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023 : Elaboration de la méthodologie et test sur secteurs prédéfinis ;
- ✓ 2023 : Partage des résultats au groupe de travail (voir fiche action 4.1) ;
- ✓ 2023-2024 : Poursuite de la démarche sur demande des collectivités ;

Plan de financement

En interne

Indicateur de suivi/réussite

- Elaboration de la méthodologie ;
- Pertinence des résultats obtenus et poursuite de la démarche ;
- Nombre de collectivité demandeuses ;

Axe n° 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

Fiche action n°4.3
Révision du PPRI de la vallée de la Sarthe (du Mêle-sur-Sarthe à Saint-Céneri-le-Gérei)

Maitre d'ouvrage : Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT 61)

Partenaires associés : Acteurs de l'aménagement du territoire, Collectivités concernées par le périmètre du PPRI

Montant estimatif de l'action : /

Intitulé et objectif de l'action :

Révision du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Sarthe dans l'Orne

- Prendre en compte l'évolution du territoire et des phénomènes d'inondations à partir des derniers évènements connus ;
- Mise à jour de la cartographie des zones inondables de la Sarthe et ses affluents ;
- Révision du règlement écrit du PPRI

Description de l'action :

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Sarthe a été approuvé par arrêté conjoint des Préfets de la Sarthe et de l'Orne le 22 mai 2001. Il concerne 17 communes du département de l'Orne et 9 du département de la Sarthe.

Le territoire a connu des évènements d'inondation récents (2018 notamment) qui ont montré la nécessité de mettre à jour la cartographie des zones inondables sur ce territoire. La cartographie prendra en compte l'évolution du territoire au cours de ces 20 dernières années ainsi que les nouvelles méthodes de définition de la topographie (utilisation de modèles numériques de terrain).

Le domaine du Plan de Prévention des Risques (PPR) de la Sarthe dans le département de l'Orne s'étend sur les communes riveraines de la rivière depuis le Mêle-sur-Sarthe jusqu'à Saint-Céneri-le-Gérei.

Le bassin versant maximal de la Sarthe étudié correspond à l'exutoire de la Sarthe à Saint-Céneri-le-Gérei avant sa confluence avec le Sarthon, soient :

- une surface de bassin versant de 912 km²)
- le territoire de 101 communes
- un parcours de thalweg de 87 km.

Il s'agit du périmètre d'étude qui sera utilisé dans la définition des zones inondables. Le PPRN sera ensuite élaboré uniquement sur les territoires identifiés avec des enjeux importants en zone inondable.

Territoire concerné :

Les communes concernées sont: Aillières-Beauvoir, Alençon, Arçonnay, Assé-le-Boisne, Aunay-les-Bois, Aunou-sur-Orne, Barville, Bazoches-sur-Hoëne, Bérus, Béthon, Blèves, Boëcé, Boitron, Bonsmoulins, Brullemail, Buré, Bures, Bursard, Cerisé, Champeaux-sur-

Sarthe, Champfleur, Chenay, Colombiers, Condé-sur-Sarthe, Contilly, Coulimer, Coulonges-sur-Sarthe, Courgeoût, Courtomer, Cuissai, Damigny, Écouves, Essay, Fay, Ferrières-la-Verrerie, Gâprée, Gesnes-le-Gandelin, Hauterive, Héloup, La Chapelle-près-Sées, La Ferrière-au-Doyen, La Ferrière-Béchet, La Ferrière-Bochard, La Mesnière, Laleu, Larré, Le Bouillon, Le Chalange, Le Mêlé-sur-Sarthe, Le Ménil-Broût, Le Ménil-Guyon, Le Plantis, Les Aulneaux, Les Ventes-de-Bourse, Lonrai, L'Orée-d'Écouves, Louzes, Mahéru, Marchemaisons, Ménil-Erreux, Mieuxcé, Montchevrel, Montgaudry, Moulins-la-Marche, Moulins-le-Carbonnel, Neauphe-sous-Essai, Neuilly-le-Bisson, Pacé, Pervençères, Saint-Agnan-sur-Sarthe, Saint-Aquilin-de-Corbion, Saint-Aubin-d'Appenai, Saint-Aubin-de-Courteraie, Saint-Céneri-le-Gérei, Saint-Denis-sur-Sarthon, Sainte-Céronne-lès-Mortagne, Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, Saint-Germain-de-Martigny, Saint-Germain-du-Corbéis, Saint-Germain-le-Vieux, Saint-Gervais-du-Perron, Saint-Hilaire-le-Châtel, Saint-Julien-sur-Sarthe, Saint-Langis-lès-Mortagne, Saint-Léger-sur-Sarthe, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Martin-des-Pézerits, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Ouen-de-Sécherouvre, Saint-Paterne - Le Chevain, Saint-Quentin-de-Blavou, Sées, Semallé, Soligny-la-Trappe, Tellières-le-Plessis, Tourouvre au Perche, Trémont, Valframbert, Vidai, Villaines-la-Carelle, Villeneuve-en-Perseigne.

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage : DDT 61 (État)

Échéancier prévisionnel :

- ✓ 2023 : Lancement de la démarche de révision ;
- ✓ 2023-2025 : réalisation des études nécessaires ;
- ✓ fin 2026-début 2027 : approbation

Plan de financement

Coût : 0 € HT

Indicateur de suivi/réussite

- Porter à connaissance des collectivités du zonage d'aléa ;
- Révision et approbation du PPRI ;

Axe 5-Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Axe n° 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n°5.1

Réduction de la vulnérabilité des quartiers MIROIR et BATIGNOLLES au MANS, VAL DE SARTHE et MATTEFEUX à ARNAGE et SAINT-PAVACE

Maitre d'ouvrage : Le Mans Métropole/CC Maine Cœur de Sarthe

Partenaires associés : Communes du Mans, d'Arnage et de Saint-Pavace

Montant estimatif de l'action : 330 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Réduction de la vulnérabilité des quartiers MIROIR et BATIGNOLLES au MANS ainsi que VAL DE SARTHE et MATTEFEUX à ARNAGE :

Objectif : réduire les dommages en cas d'inondation et augmenter la résilience après un évènement

La crue de référence du projet est la crue d'occurrence 50 ans de manière à être en cohérence avec les protections collectives réalisées au Mans (digues de protection des quartiers Australie et Heuzé et digue de protection du quartier Crétois).

Lien avec la SLGRI :

Objectif 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable.
Disposition n°8 : Identifier et mettre en œuvre des mesures ciblées de réduction de la vulnérabilité

Description de l'action :

Cette action a été définie suite à deux études :

- sur Arnage : Etude de protection locale contre les inondations sur le territoire de LMM – Quartiers Val de Sarthe et Mattefeux – Commune d'Arnage – réalisée par Egis Eau en 2009,
- sur Le Mans : Etude d'aménagement de la confluence Sarthe-Huisne réalisée par ISL – 2017.

Ce projet de réduction de la vulnérabilité consiste à :

- réduire les dommages en cas de crue,
- augmenter la résilience après un évènement.

Il concerne des quartiers pour lesquels une protection collective ne se justifie pas ou n'est pas possible techniquement.

Pour cela, chaque enjeu inondable est étudié pour adapter le bâti au risque inondation. Les actions potentielles vont de la mise en place de batardeaux aux remplacements de cloisons avec des matériaux hydrophobes.

Cette action comprend deux grandes étapes :

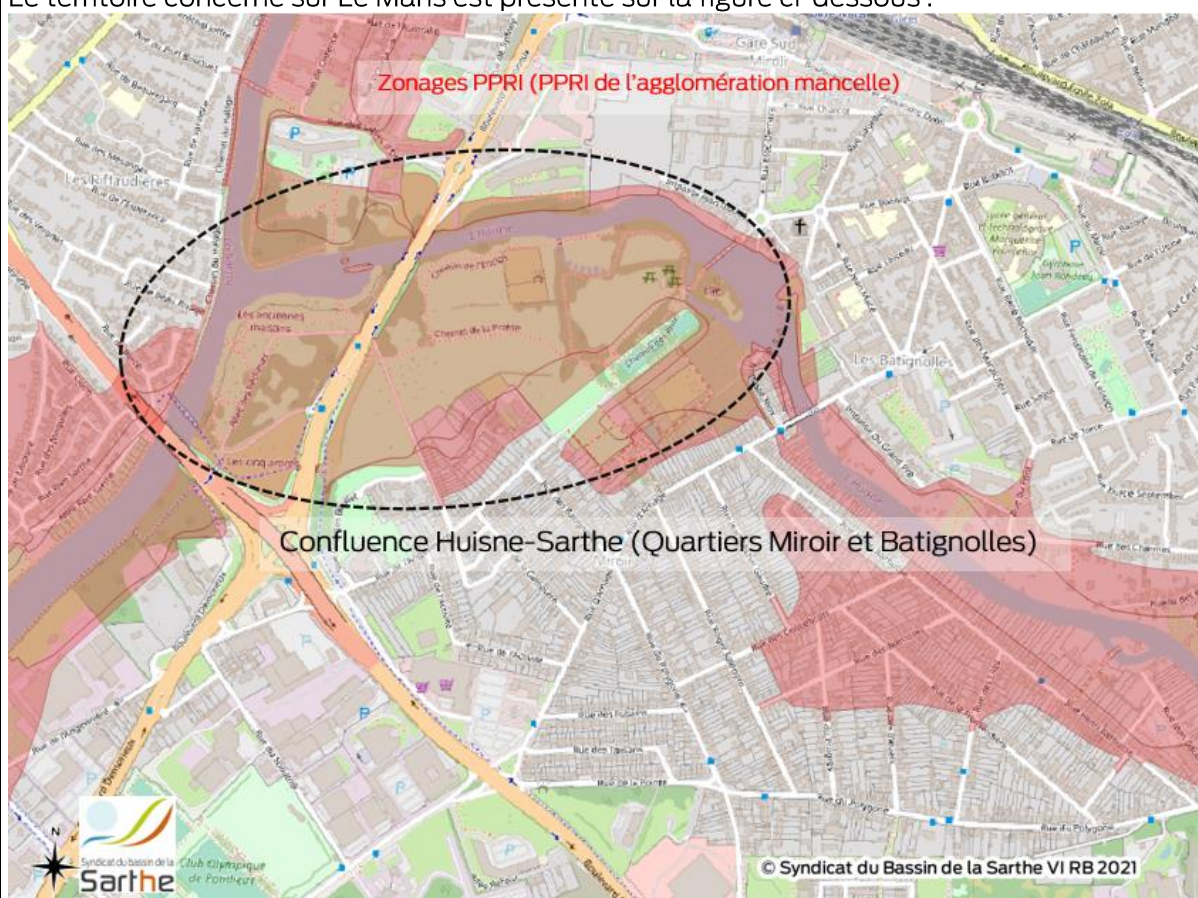
- Informer les propriétaires des habitations recensées en zone à risque. Leur expliquer l'objectif d'une telle action (analyse des vulnérabilités, possibilité de financement pour des travaux).
- Passer par un prestataire extérieur pour mener les diagnostics prévus.

Pour la réduction de la vulnérabilité de l'existant, on distingue usuellement deux familles de stratégie : « résister » ou « céder » à l'inondation. La stratégie « résister » est généralement mise en place pour les inondations sur de faibles hauteurs (de 0,5 à 1 m maximum) et pour des durées de submersion courtes. Les deux stratégies peuvent aussi se combiner avec un objectif de résister à une crue moyenne et céder pour une crue supérieure.

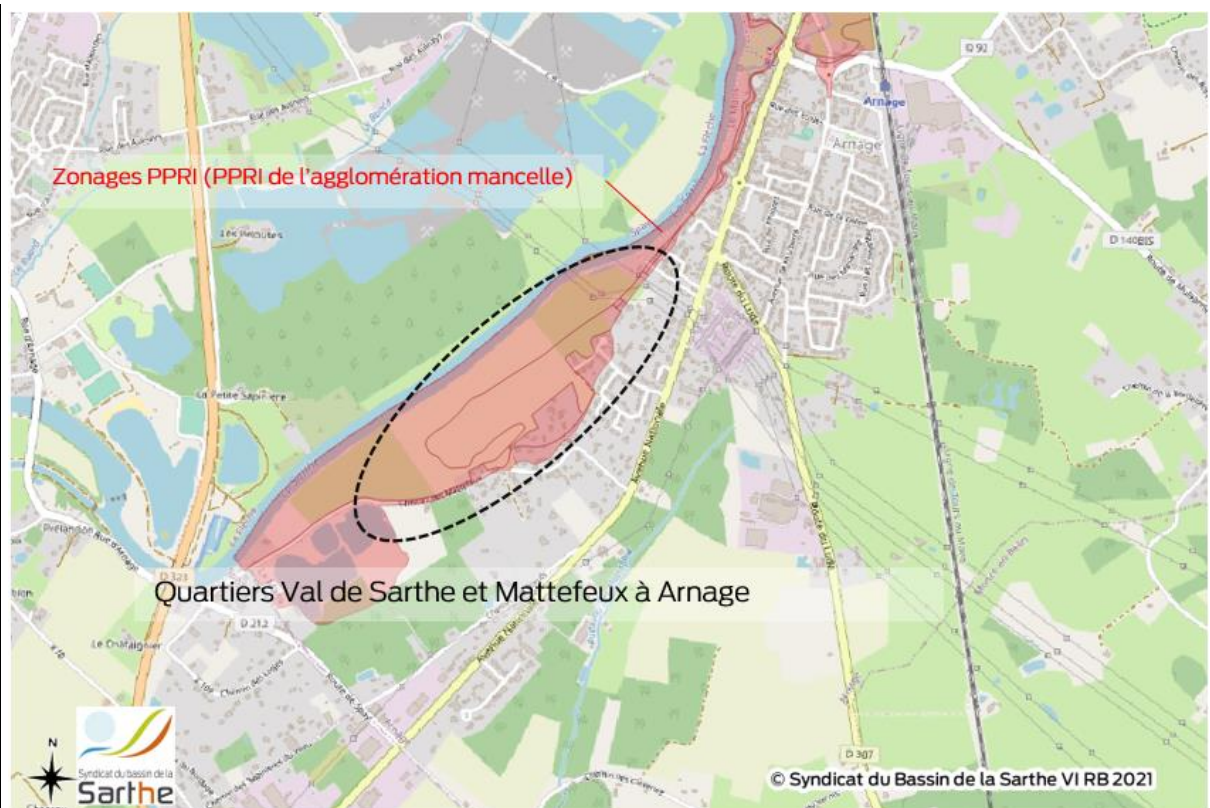
Sur les quartiers cités précédemment, près de 900 habitations sont concernées. L'objectif est de réaliser des diagnostics pour environ 20 à 30 % des bâtiments exposés.

Territoire concerné :

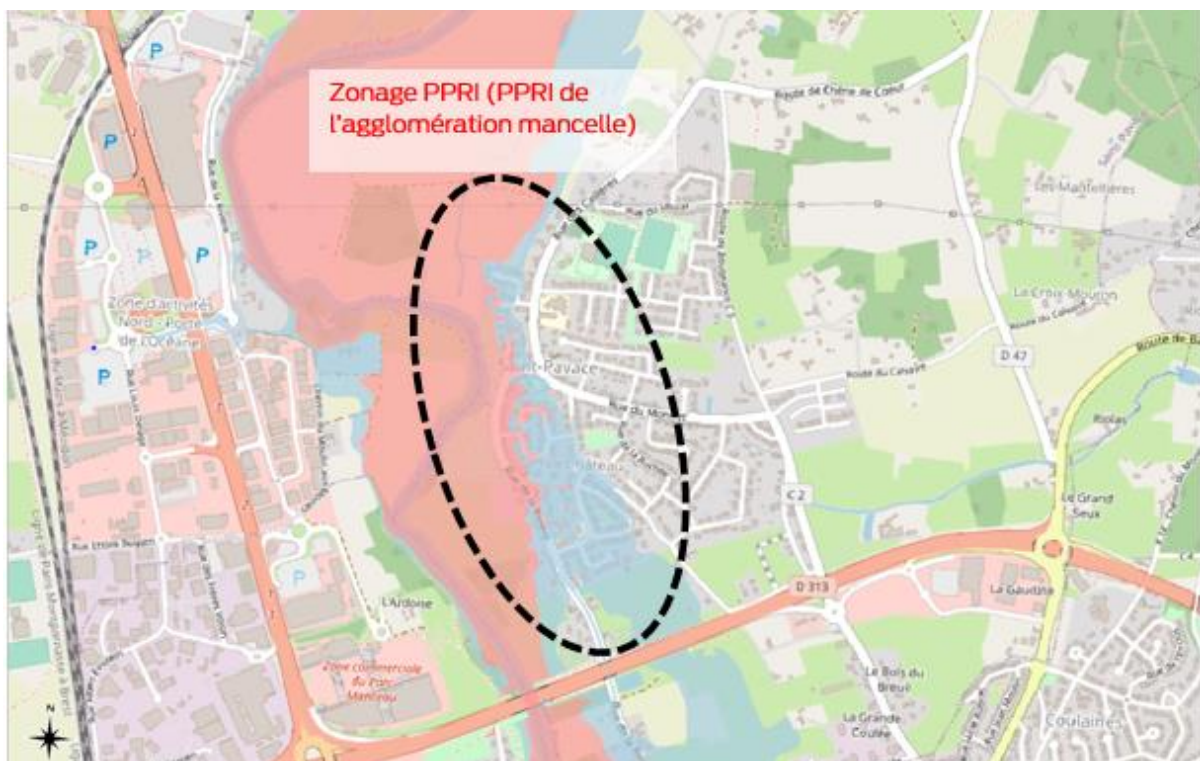
Le territoire concerné sur Le Mans est présenté sur la figure ci-dessous :



Le territoire concerné sur Arnage est présenté sur la figure ci-dessous :



Le territoire concerné sur Saint-Pavace est présenté sur la figure ci-dessous :



Les quartiers ciblés sont couverts par le PPRI de l'agglomération mancelle et sont intégrés au TRI du Mans.

Modalités de mise en œuvre :

- *Maître d'ouvrage de l'action* : LE MANS METROPOLE/CC MAINE CŒUR DE SARTHE (coportage)
- *Le cas échéant, concertation préalable mise en œuvre pour la définition de l'action* : communes du Mans, Arnage et Saint-Pavace SBS, ADSPQI
- *Modalités de pilotage, de concertation, de suivi, etc.* : désignation d'un prestataire pour mettre en place ce projet – création d'un COFIL pour la définition du projet et le suivi
- *Opérations de communication consacrées à cette action* : information des riverains concernés dans un premier temps pour faire les diagnostics, dans un second temps pour que les diagnostics aboutissent à des travaux

Échéancier prévisionnel :

- Lancement du marché : 6-8 mois (2023)
- Réalisation des diagnostics : 2 ans

Plan de financement

TOTAL 330 000 € TTC

- Communication : 30 000 € TTC
- Réalisation des diagnostics 300 000 € TTC

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 165 000 € TTC et 50 % Etat (FPRNM), soit 165 000 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de diagnostics réalisés.
- Réalisation des campagnes de communication

Axe n° 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n°5.2

Diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur la commune de Guécélard

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Val de Sarthe

Partenaires associés : Commune de Guécélard, SBS, prestataire extérieur

Montant estimatif de l'action : 83 000 € HT

Intitulé et objectif de l'action :

Diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur la commune de Guécélard

Objectif : réduire les dommages en cas d'inondation et augmenter la résilience après l'évènement.

Lien avec la SLGRI :

Objectif 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable.

Disposition n°8 : Identifier et mettre en œuvre des mesures ciblées de réduction de la vulnérabilité

Description de l'action :

Cette action a été définie suite à l'étude menée sur Guécélard « Réduction de l'impact des inondations pour les habitations dans les secteurs affectés » et réalisée en 2013-2014.

La réduction de la vulnérabilité aux inondations s'articule autour de la protection et consiste à prévoir les aménagements et équipements propres à limiter les arrivées d'eau sur les enjeux, ou en diminuer l'impact.

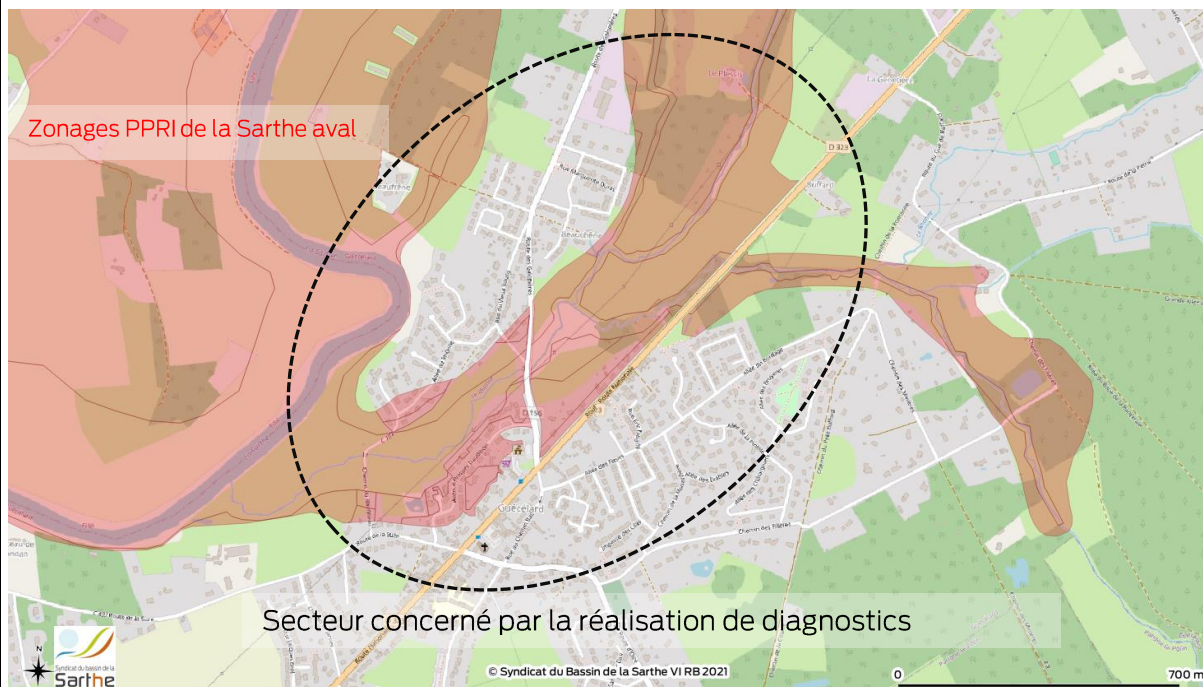
Quel que soit le scénario de réduction de la vulnérabilité, il est nécessaire de prendre en compte la spécificité de chaque bâtiment. Un diagnostic par une entreprise experte est prévu à cet effet. Le coût d'un diagnostic avec établissement d'un rapport comprenant des recommandations est estimé, pour un bâtiment de type logement individuel, à 1 000 €HT.

Par conséquent, la stratégie « résister » est une stratégie possible pour nombre d'enjeux présents à Guécélard. Il est proposé de retenir cette stratégie pour l'ensemble des habitations et bâtiments dont le seuil dépasse 39,30 mNGF et jusqu'à 39,45 mNGF pour une protection vis-à-vis d'un événement de type 1995 (resp. 39,70 mNGF pour un événement centennal).

Pour les habitations dont le seuil est inférieur à 39,30 mNGF, au vu des durées de submersion susceptibles d'être vécues, il apparaît pertinent de proposer une stratégie mixte « résister + céder », de sorte de limiter les dommages au cas où le dispositif ne permettrait pas d'éviter l'inondation.

Territoire concerné :

Les bâtiments concernés se situent sur la commune de Guécélard :



La zone d'étude (bâtiments ciblés) est couverte par le PPRI de Sarthe aval.

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage : Communauté de commune Val de Sarthe

Modalités de suivi : désignation d'un prestataire pour mettre en place ce projet – création d'un COFIL et COTECH pour la définition du projet et le suivi

Échéancier prévisionnel :

- Lancement du marché : 6-8 mois (2023)
- Réalisation des diagnostics : 2 ans

Plan de financement

TOTAL 83 000 € HT

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 41 500 € HT et 50 % Etat (FPRNM), soit 41 500 € HT

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de diagnostics réalisés.
- Poursuite vers phase travaux

Axe n° 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n°5.3

Caractérisation des aléas et enjeux pour des événements exceptionnels sur les territoires PPRI hors TRI

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : DREAL Pays de la Loire, SPC Mla, DDT 72

Montant estimatif de l'action : 50 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Caractérisation des aléas et enjeux pour des événements exceptionnels sur les territoires PPRI hors TRI

Objectif :

- Améliorer la connaissance du risque inondation sur le territoire;
- Affiner l'analyse des enjeux exposés aux risques inondation en dehors du TRI en vue de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Lien avec la SLGRI :

Cette action s'inscrit dans l'objectif 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation

Description de l'action :

Comme demandé dans le cahier des charges PAPI 3, le SBS devra caractériser les aléas et enjeux pour des événements exceptionnels pour les territoires hors TRI. En effet ce travail n'a été réalisé que sur le TRI pour le moment.

Au regard de l'étendue du territoire, il n'a pas été jugé pertinent d'effectuer ce travail sur l'ensemble du territoire mais plutôt sur les secteurs à enjeux.

Dans le cadre de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI), la DREAL a fait réaliser sur l'ensemble des bassins couvrant la région des Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles (EAIP) prenant en compte les inondations par débordements de cours d'eau.

Cette enveloppe a été élaborée dans la perspective d'approcher les contours des événements extrêmes.

Le SBS se servira de ces données afin de cibler les secteurs devant faire l'objet de modélisations supplémentaires.

A noter que les zones concernées par une révision de PPRI ne seront pas soumises à cette démarche. La révision du PPRI doit traiter l'évènement exceptionnel, c'est notamment le cas de la révision du PPRI de la vallée de la Sarthe dans la partie ornaise qui concerne l'agglomération d'Alençon (principale zone à enjeux) après l'agglomération mancelle.

Après avoir ciblé les secteurs à étudier, le SBS proposera la réalisation de modélisations hydrauliques d'évènements extrêmes (crue de période de retour 1000 ans pour une question

de cohérence avec la modélisation effectuée sur le TRI). Un prestataire extérieur sera sollicité pour réaliser cette prestation.

Les cartes permettront d'affiner la connaissance des risques d'inondation et d'extraire les dernières informations concernant le croisement aléa/enjeux le long de la Sarthe et de l'Huisne.

Territoire concerné :

Bassin versants de la Sarthe et de l'Huisne

Territoires couverts par un PPRI approuvé mais hors TRI.

Les secteurs à étudier seront définis au début de la mise en œuvre du PEP.

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage : SBS

Modalités de suivi : désignation d'un prestataire pour réaliser les modélisations – création d'un COPIIL et COTECH pour la définition du projet et le suivi ;

Échéancier prévisionnel :

- Lancement du marché (fin 2023)
- Réalisation des études : 2024

Plan de financement

TOTAL 50 000 € TTC

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 25 000 € TTC et 50 % Etat (FPRNM), soit 25 000 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de secteurs définis.
- Cartographie des événements extrêmes ;

Axe 6- Ralentissement des écoulements

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n°6.1
Etude de fonctionnalité des ZEC sur la vallée de la Sarthe en amont d'Alençon

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : Syndicat du bassin de la haute Sarthe, CUA

Montant estimatif de l'action : 12 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

- Réaliser une description détaillée de la zone d'expansion de crue ;
- Caractériser le fonctionnement et mesurer la capacité de stockage de la zone d'expansion de crue ;
- Proposer des orientations visant à améliorer le fonctionnement de la zone d'expansion de crue ;

Disposition n°5 de la SLGRI « Intégrer dans tous les projets d'aménagement de rivières et de bassins versants à enjeux affluents de la Sarthe amont et de l'Huisne (CTMA ou autres) des actions de préservation et restauration des zones d'expansion des crues et un volet "entretien des cours d'eau et des berges »

Description de l'action :

Les zones ou champs d'expansion des crues sont des zones très peu urbanisées exposées aux inondations. Une solution fondée sur la nature qui a pour objectif principal la réduction du risque d'inondation tout en améliorant la quantité et la qualité de la ressource et d'optimiser le fonctionnement des écosystèmes.

La vallée de la Sarthe en amont d'Alençon est considérée comme une vaste zone d'expansion de crue naturelle qui présente certains dysfonctionnements.

La restauration des zones d'expansion de crue s'inscrit dans une des grandes orientations stratégiques du PEP qui est d'engager des actions fondées sur la nature pour répondre aux problématiques de débordements de cours d'eau et de ruissellement.

Aujourd'hui, 120 zones d'expansion des crues ont été pré-identifiées sur les vallées de la Sarthe et de l'Huisne, ce qui représente une surface de 71km² et une capacité de stockage de 145 millions de m³.

Sur le périmètre de la démarche PAPi, le secteur au plus fort potentiel concerne la vallée de la Sarthe en amont d'Alençon.

Le SBS souhaite mener une action visant à étudier les caractéristiques et le potentiel de stockage de cette zone.

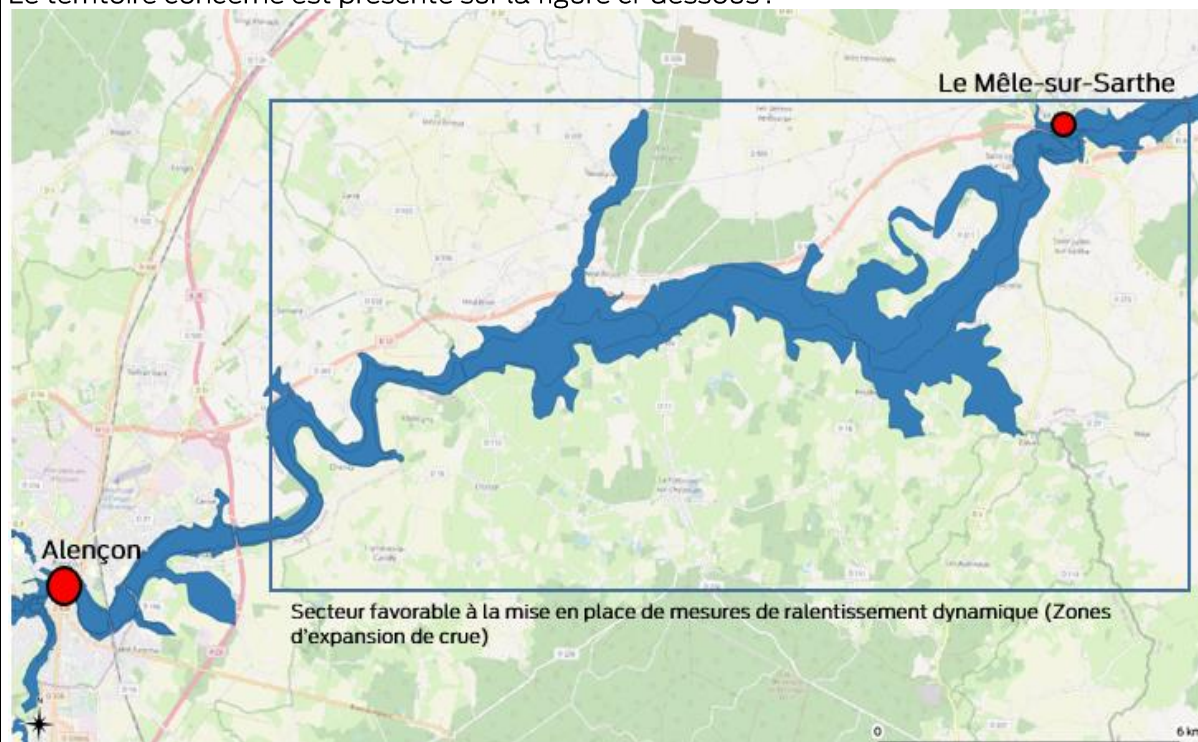
Une étude sera lancée en 2023 et comportera 3 phases :

- Réalisation d'un état des lieux physique détaillé de la zone d'expansion de crue ;

- Caractérisation du fonctionnement hydraulique et mesure de la capacité de stockage de la zone d'expansion de crue ;
- Proposition d'orientations visant à améliorer le fonctionnement de la zone d'expansion de crue.

Territoire concerné :

Le territoire concerné est présenté sur la figure ci-dessous :



Il est concerné par le PPRI Orne Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage : SBS
 Modalités de suivi : COPIL et COTECH

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Janvier-Mars 2023 : lancement de l'étude
- ✓ Automne 2023 : partage des conclusions de l'étude

Plan de financement

12 000 € TTC
 Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 6000 € TTC et 50 % Etat (FPRNM), soit 6000 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Obtenir des données chiffrées (volume, hauteur d'eau etc...)
- Préconisations de gestion

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n°6.2
Caractérisation des ZEC à l'échelle du bassin de la Sarthe

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Partenaires associés : Structures GEMAPI du bassin de la Sarthe, ESGT du Mans (Ecole Supérieure des Géomètres Topographes du Mans)

Montant estimatif de l'action : 3 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Caractérisation des ZEC à l'échelle du bassin de la Sarthe

- Identifier des secteurs favorables aux travaux de restauration des ZEC sur les bassins contributeurs aux crues de la Sarthe et l'Huisne ;
- Caractériser le fonctionnement hydraulique de ces ZEC ;
- Proposer des orientations visant à améliorer le fonctionnement des ZEC ;

Disposition n°5 de la SLGRI « Intégrer dans tous les projets d'aménagement de rivières et de bassins versants à enjeux affluents de la Sarthe amont et de l'Huisne (CTMA ou autres) des actions de préservation et restauration des zones d'expansion des crues et un volet "entretien des cours d'eau et des berges »

Description de l'action :

Les zones ou champs d'expansion des crues sont des zones très peu urbanisées exposées aux inondations. Une solution fondée sur la nature qui a pour objectif principal la réduction du risque d'inondation tout en améliorant la quantité et la qualité de la ressource et d'optimiser le fonctionnement des écosystèmes.

En 2019, le SBS a mené en partenariat avec l'ESGT du Mans (Ecole Supérieure des Géomètres Topographes du Mans) une étude sur l'identification et la caractérisation des zones d'expansion de crue à l'échelle du bassin versant. Cette étude a permis d'identifier de nombreuses ZEC sur les axes Huisne et Sarthe ainsi que de les cartographier. 120 ZEC ont été identifiées couvrant un peu plus de 30% de la surface des zones inondables identifiées (71,2 km² sur les 233,6 km²) et 33% de leurs volumes (144 692 104 m³ sur les 435 879 038 m³).

Dans la continuité de ce travail le SBS, toujours en partenariat avec l'ESGT, propose de travailler sur une approche plus locale afin d'étudier plus précisément des secteurs jugés favorables à la restauration des ZEC. Des échanges auront lieu avec les structures GEMAPI afin de d'identifier les ZEC qui pourront faire l'objet de cette approche (potentialité de travaux, localisation, zones à enjeux etc.).

Cette démarche devra permettre de caractériser le fonctionnement hydraulique de la ZEC et d'estimer sa capacité de stockage pour différentes crues. Des propositions d'aménagements concrets seront réalisées afin d'améliorer la fonctionnalité de la zone.

Le projet se déroulera selon plusieurs phases :

- Phase 1 : Identification des secteurs à étudier (échanges SBS/structures GEMAPI) ;
- Phase 2 : Caractérisation de la ZEC (SBS/ESGT) ;
 - Critères géomorphologiques (pente, densité du réseau, énergie des bassins versants, forme du bassin versant, perméabilité des couches géologiques, densité du réseau de failles, recalibrage du cours d'eau),
 - Critères hydrologiques (débits de crue, pluviométrie),
 - Critères d'occupation du sol (analyse de l'occupation du sol)
- Phase 3 : Fonctionnement hydraulique de la ZEC
 - Approche géomorphologique ou modélisation hydraulique
 - Volume stockable, vitesses d'écoulement etc.
- Phase 3 : Propositions d'aménagements et identification des gains associés (SBS/ESGT) ;

Territoire concerné :

L'objectif est de travailler sur les 3 territoires des SAGE (Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne) sur des zones pourvues d'un PPRI.

Modalités de mise en œuvre :

Modalité de pilotage : SBS
Le comité syndical du SBS suivra l'avancement du projet.

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Deuxième semestre 2023 : Lancement du projet ;
- ✓ Premier semestre 2024 : Finalisation du projet ;

Plan de financement

TOTAL : 3000 € TTC
Maître d'ouvrage : 50% soit 1500 euros TTC
Etat (FPRNM) : 50% soit 1500 euros TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Analyse et validation des résultats obtenus ;
- Définir une stratégie sur la base des préconisations pour s'orienter vers phase opérationnelle ;

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n°6.3

Restauration et confortement du canal de contournement du pont rue d'Arnage au MANS

Maitre d'ouvrage : LE MANS METROPOLE

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 22 500 € HT

Intitulé et objectif de l'action :

Restauration et confortement du canal de contournement du pont rue d'Arnage au Mans

- Réduction de l'aléa ;
- Amélioration de l'écoulement de l'eau lors de crues au niveau du resserrement de l'Huisne causé par ce pont afin de limiter l'élévation du niveau d'eau en amont et réduire les inondations des quartiers Miroir et Batignolles ;

Disposition n°11 de la SLGRI : « Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa »

Description de l'action :

À la suite des crues de 1995 et 1999, le Mans Métropole a mené une étude d'élaboration d'une stratégie de réduction du risque inondation sur la communauté urbaine du Mans. Cette étude prévoyait de nombreux aménagements sur la Sarthe et l'Huisne qui ont été en grosse partie réalisés : modernisation des barrages, digues de protection des quartiers Heuzé, Australie et Crétois.

Concernant l'Huisne, des travaux ont été réalisés pour réduire la perte de charge au niveau des ponts (arasement d'anciennes piles, confortement des culées...). Une étude spécifique sur la réouverture du bras de décharge en rive gauche du pont de la rue Arnage a été menée jusqu'au stade AVP en 2006.

Les conclusions de celle-ci ont été intégrées par ISL dans l'étude hydraulique d'aménagement de la confluence Sarthe-Huisne en 2017.

Le pont de la rue d'Arnage au Mans induit un important rétrécissement du lit mineur de l'Huisne ce qui ralentit l'écoulement de la rivière lorsqu'elle est en crue et augmente le niveau d'eau en amont et donc les inondations.

En 2001 le réaménagement d'un canal de contournement du pont d'Arnage en rive gauche de l'Huisne afin d'évacuer le débit de crue bloqué par ce pont, a été préconisé. L'étude d'aménagement de la confluence Huisne-Sarthe conduite en 2017 conclut également à l'intérêt de réaliser cet aménagement. En effet l'analyse coût bénéfice inverse montre qu'au vue de son coût relativement modeste et de la présence d'enjeux à proximité, la réouverture de ce bras de contournement du pont d'Arnage est une action intéressante.

L'ouvrage de décharge existant correspond à une arche sur un ancien bras de l'Huisne permettant l'écoulement du débit de crue de l'Huisne sous la rue d'Arnage. Cet ouvrage a été

Échéancier prévisionnel :

- ✓ Deuxième semestre 2023 : lancement de l'étude
- ✓ Premier semestre 2024 : Finalisation de l'étude

Plan de financement

22 500 € HT (20 000 € HT pour la finalisation de l'étude et 2500 € HT pour la communication).

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 11 250 € HT et 50 % Etat (FPRNM), soit 11 250 € HT

Indicateur de suivi/réussite

- Organisation des réunions de COPIL et COTECH
- Poursuite vers phase travaux

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n°6.4

Réduction des inondations des habitations de l'impasse François Guizot au Mans et du centre horticole municipal du Mans

Maitre d'ouvrage : Le Mans Métropole

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 8000 € HT

Intitulé et objectif de l'action :

Réduction des inondations des habitations de l'impasse François Guizot au Mans et du centre horticole municipal du Mans

- Comprendre les causes des phénomènes inondation (ruissellement et débordement) ;
- Réduire l'aléa inondation ;
- Protéger les habitations de l'impasse François Guizot et le centre horticole municipal du Mans ;

Disposition n°11 de la SLGRI : « Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa »

Description de l'action :

Suite à une inondation de l'impasse François Guizot (Le Mans) (une quarantaine d'habitations) et du centre horticole municipal le 1^{er} mars 2020, une étude hydraulique a été réalisée. Le cours d'eau concerné est le Chaumard, un affluent rive droite de la Sarthe.

L'objectif de cette étude est de comprendre les causes de cette inondation (ruissellement sur voiries, embâcles à l'exutoire, urbanisation...) et de définir des actions à mettre en œuvre pour que cela ne se reproduise pas.

Dans la continuité de l'aménagement écologique du cours d'eau « Le Chaumard », un aménagement de l'exutoire et de la zone de surverse est nécessaire pour protéger d'une part les habitations de l'impasse François Guizot, d'autre part le centre horticole municipal du Mans dès lors d'il y a surverse.

Les conclusions de l'étude ont permis de déterminer plusieurs axes de réduction du risque d'inondations.

Plusieurs actions concernent la réhabilitation écologique du cours d'eau (reméandrage, reconnexion de zones d'expansion des crues, création de zones humides...) qui seront intégrées au programme d'actions écologique avec l'objectif d'intégrer un contrat territorial Eau de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région. Cela permettra de réduire la vitesse de l'eau et le débit de pointe.

Les autres actions à mener qui concernent la réduction du risque inondation, objet de cette fiche action sont :

- un agrandissement en entonnoir de l'exutoire (passage du cours d'eau en souterrain) afin que d'éventuels embâcles ne puissent plus le colmater complètement ;
- un abaissement du muret aval du passage sous la ligne SNCF
- un aménagement chenalisation/canalisation à travers le centre horticole municipal pour amener l'eau au point bas

Elles permettront de compléter les actions écologiques en permettant une amélioration des écoulements en amont du remblai SNCF.

Ces aménagements ont pour but de protéger les enjeux à partir d'une crue de retour 20 ans.

Territoire concerné :

Le territoire concerné est présenté sur la figure ci-dessous :



L'aval de la zone d'étude est concerné par le PPRI de l'agglomération mancelle. La zone de travaux est intégrée au TRI du Mans.

Modalités de mise en œuvre :

Modalités de pilotage : SBS

Modalités de suivi : COPIL et COTECH, concertation entre les différents services concernés de la collectivité, information de la DDT et de l'OFB

Échéancier prévisionnel :

- Marché pour les études AVP-PRO : 6-8 mois (2023-2024)
- Etudes complémentaires : 3 mois (2024)

Plan de financement

8000 € HT

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 4000 € HT et 50 % Etat (FPRNM), soit 4000 € HT

Indicateur de suivi/réussite

- Organisation des réunions de COPIL et COTECH
- Poursuite vers phase travaux

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n°6.5

Elargissement de la section du pont Rouge rue des Grandes Courbes au Mans sur la Sarthe aval

Maitre d'ouvrage : Le Mans Métropole

Partenaires associés : Conseil départemental de la Sarthe (Service hydraulique)

Montant estimatif de l'action : 60 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Elargissement de la section du pont Rouge rue des Grandes Courbes au Mans sur la Sarthe aval

- Améliorer les écoulements enc rue au droit du pont
- Réduire l'aléa inondation en amont ;
- Améliorer la situation lors des crues importantes pour les quartiers Chauvinière et Riffaudières ;

Disposition n°11 de la SLGRI : « Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa »

Description de l'action :

À la suite des crues de 1995 et 1999, le Mans Métropole a mené une étude d'élaboration d'une stratégie de réduction du risque inondation sur la communauté urbaine du Mans. Cette étude prévoyait de nombreux aménagements sur la Sarthe et l'Huisne qui ont été en grosse partie réalisés : modernisation des barrages, digues de protection des quartiers Heuzé, Australie et Crétois.

Deux axes d'aménagement étaient envisagés sur le secteur du pont Rouge dans l'étude BCEOM 2000-2001 :

Axe n°1 : création d'un déversoir de 50m sur environ 1m de haut (déversement vers les jardins familiaux) et travaux d'augmentation du gabarit du pont Rouge (limitant fortement la capacité du canal)

Axe n°2 (« mesure plus radicale ») : creusement d'un canal de décharge à l'aval de ce déversoir jusqu'à Chaoué et curage voire reprofilage du canal de la Raterie (augmentation de la capacité)

L'objectif de l'étude de 2019 était donc d'actualiser le diagnostic de 2001 et d'étudier la faisabilité des solutions proposées initialement ou de toutes autres solutions pertinentes pour réduire les risques d'inondation sur le secteur.

A l'issue de l'étude et de l'analyse coût-bénéfice, l'augmentation de gabarit du pont Rouge s'avère être le seul aménagement pertinent.

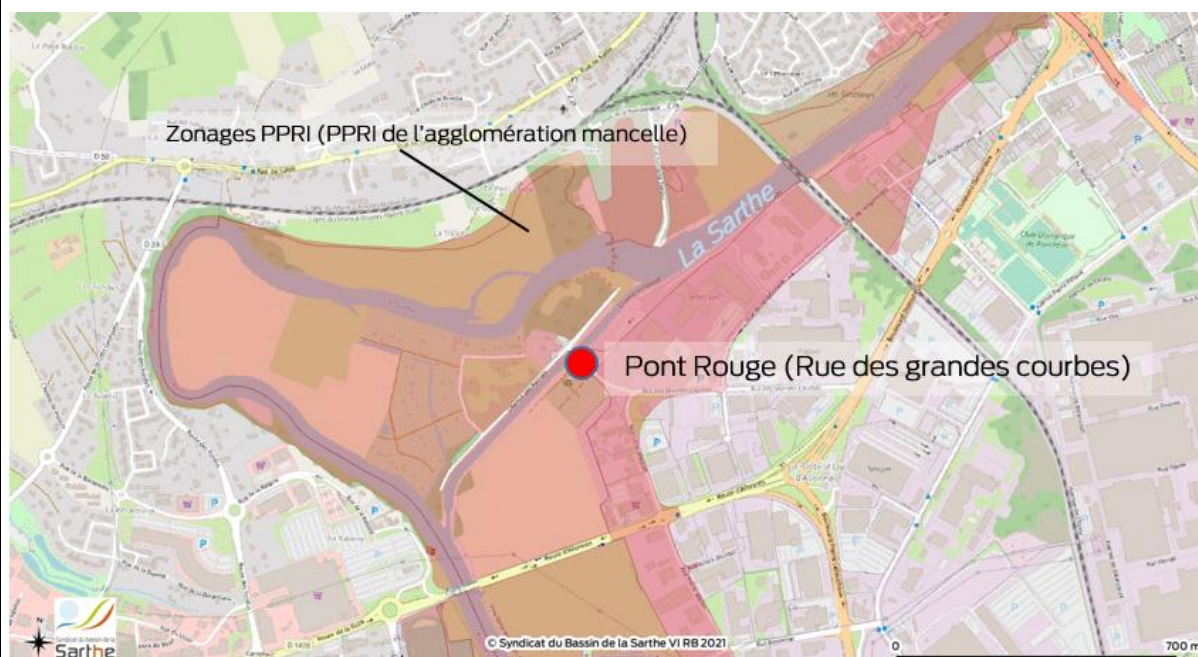
La reprise de la section du pont Rouge est envisagée en démolissant le pont actuel et les culées qui limitent actuellement très fortement la surface de passage. Un pont sous forme de passerelle avec une largeur supérieure est prévu à la place.

Il s'agit d'élargir la section d'écoulement au niveau du pont Rouge, en supprimant les culées en rive gauche et en rive droite pour augmenter la section d'écoulement de 5,90m / 8,30m à une section d'écoulement de l'ordre de 15,60m au fond et de 28,30m au niveau du miroir. Une mission de maîtrise d'œuvre devra être lancée afin de définir précisément le projet (AVP/PRO).

Les effets positifs du nouvel aménagement se feront ressentir pour des crues de retour 20 ans et 50 ans par une baisse de 6 cm du niveau d'eau amont.

Territoire concerné :

Le territoire concerné est présenté sur la figure ci-dessous :



La zone d'étude est concernée par le PPRI de l'agglomération mancelle et le TRI du Mans.

Modalités de mise en œuvre :

- *Maître d'ouvrage de l'action* : LE MANS METROPOLE
- *Le cas échéant, concertation préalable mise en œuvre pour la définition de l'action* : Travail en collaboration avec le service hydraulique du département, gestionnaire de la navigation sur la Sarthe aval, pour la définition de l'aménagement jusqu'à la validation du projet
- *Modalités de pilotage, de concertation, de suivi, etc.* : Le pilotage du projet sera réalisé par un maître d'œuvre encadré par le service VCEP de LMM
- *Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)* : information des riverains sur le projet et pendant toute la phase travaux – mise à disposition d'une passerelle d'accès temporaire

Échéancier prévisionnel :

- Marché pour les études AVP-PRO 9 mois (2023-2024)

Plan de financement

60 000 € TTC

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 30 000 € HT et 50 % Etat (FPRNM), soit 30 000 € HT

Indicateur de suivi/réussite

- Organisation des réunions de COPIL et COTECH
- Poursuite vers phase travaux

Axe n°6 – Ralentissement des écoulements

Fiche action n° 6.6

Etude diagnostic sur la réduction du risque inondation et des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Monnet

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Mans Métropole

Partenaires associés : SBS, communes de Sargé-Lès-Le-Mans, Coulaines et Saint-Pavace

Montant estimatif de l'action : 25 000 euros HT

Intitulé et objectif de l'action :

Etude diagnostic sur la réduction du risque inondation et des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Monnet

Le Monnet est un affluent de la Sarthe en rive gauche qui s'écoule sur un linéaire d'environ 7.6 km à travers 3 communes : Sargé, Coulaines et Saint-Pavace. Sa confluence avec la Sarthe se fait au niveau du centre-bourg de Saint-Pavace qui est régulièrement touché par des inondations. La superficie de son bassin versant est d'environ 450 hectares.

Une étude hydraulique réalisée en 2004 a permis d'identifier plusieurs points noirs pouvant expliquer ces phénomènes d'inondation. Des aménagements avaient été proposés.

L'objectif de l'étude est d'actualiser l'étude de 2004 pour identifier les causes possibles des inondations (occupation du sol, pratiques agricoles, urbanisation, exutoire pluviaux etc.) en réalisant un diagnostic à l'échelle du bassin versant concerné afin de proposer des solutions techniques.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°11 de la SLGRI « Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa, notamment à l'amont du TRI ».

Description de l'action :

L'étude qui portera sur un diagnostic détaillé du bassin versant afin d'identifier les causes des inondations et de proposer des solutions techniques est prévue en 4 phases :

- **Phase 1: Analyse et recueil des données**

Récoltes des données sur le milieu physique et des données administratives et réglementaires (topographie, occupation des sols, historique des crues, données pluviométriques etc.)

- **Phase 2 : Diagnostic des bassins versants (actualisation de l'étude de 2004)**

Il s'agit de réaliser un diagnostic global du bassin versant du Monnet en prenant en compte les évolutions du territoire depuis 2004. Ce diagnostic comprendra une reconnaissance terrain des talwegs et des versants (occupation des sols, pentes, rejets eaux pluviales etc...),

l'identification des points noirs (facteurs aggravants) et des ouvrages pouvant jouer un rôle sur les phénomènes de ruissellement/inondations y compris le réseau bocager.

- **Phase 3 : Analyse hydrologique et hydraulique**

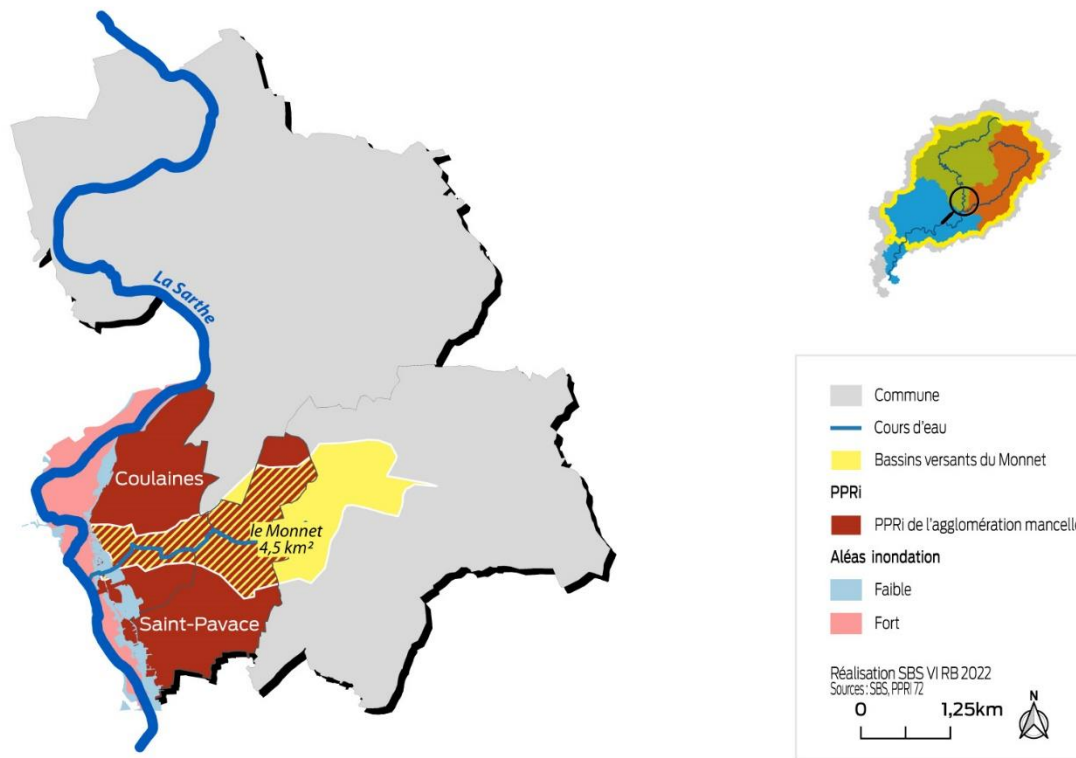
Il s'agit de réaliser une analyse hydrologique de la zone d'étude afin de définir les débits utiles à la compréhension du fonctionnement hydraulique du bassin et au dimensionnement des aménagements proposés en phase 4.

- **Phase 4 : Propositions d'aménagements**

Plusieurs propositions pourront être faites pour l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants, travaux hydromorphologiques du cours d'eau, restauration de zones d'expansion de crue, création de bassins de rétention, plantation de haies utiles à la diminution du risque érosion ou autres.

Territoire concerné :

Le territoire concerné par l'étude correspond au bassin versant du Monnet.



Une partie du territoire d'étude est concerné par le PPRI de l'agglomération mancelle.

Modalités de mise en œuvre :

- *Maître d'ouvrage de l'action* : CC Maine Cœur de Sarthe et Le Mans Métropole
- *Modalités de pilotage, de concertation, de suivi, etc.* : constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique

L'étude sera réalisée par un prestataire extérieur.

Les partenaires PAPI seront informés de l'état d'avancement de l'étude par le biais des comités PAPI.

Échéancier prévisionnel :

2022 : préparation du lancement de l'étude

2023 : lancement de l'étude

Fin 2023 : fin de l'étude et exploitation des conclusions

Plan de financement :

Total : 25 000 euros HT

Financement :

- CC Maine Cœur de Sarthe : 25 % soit 6250 euros HT
- Le Mans Métropole : 25 % soit 6250 euros HT
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 12 500 euros HT

Indicateurs de suivi/réussite

- Analyse des résultats et formulation de préconisations ;
- Définir une stratégie sur la base des préconisations pour s'orienter vers la phase travaux :

Axe n°6 – Ralentissement des écoulements

Fiche action n° 6.7
Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de la Briante

Maitre d'ouvrage : Communauté Urbaine d'Alençon

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 50 000 euros HT

Intitulé et objectif de l'action :

Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de la Briante vue de réduire les inondations dans l'agglomération d'Alençon

Le PPRI de la Sarthe basé sur la crue de 1995 prend en compte certain affluent dont la Briante jusqu'à la commune de Damigny. En juin 2018 des pluies intenses ont provoqué une crue exceptionnelle de la Briante. À la suite de cet épisode de crue, la DDT de l'Orne va actualiser le PPRI de la Sarthe et de ses affluents. Un nouveau modèle prenant en compte le changement climatique et l'occupation des sols permettra de mieux comprendre le risque inondation sur le bassin de la Sarthe.

En complément de la modélisation hydraulique effectuée par la DDT, la CUA conduira une étude hydraulique sur la tête de bassin de la Briante en amont de Damigny. Cette étude permettra de compléter le PPRI de la Sarthe en incluant des zones vulnérables non couvertes et de proposer des pistes d'amélioration afin de lutter contre les inondations de la Briante.

Cette action s'inscrit dans l'objectif 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation, ainsi que dans la disposition n°11 de la SLGRI « Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa, notamment à l'amont du TRI ».

Description de l'action :

L'étude qui portera sur un diagnostic détaillé du bassin versant afin d'identifier les causes des inondations et de proposer des solutions techniques est prévue en 4 phases :

- **Phase 1 : Analyse et recueil des données**

Récoltes des données sur le milieu physique et des données administratives et réglementaires (topographie, occupation des sols, historique des crues, données pluviométriques etc.).

- **Phase 2 : Diagnostic des bassins versants**

Il s'agit de réaliser un diagnostic de la tête de bassin versant de la Briante. Ce diagnostic comprendra une reconnaissance terrain des talwegs et des versants (occupation des sols, pentes etc...), l'identification des points noirs (facteurs aggravants) et des ouvrages pouvant jouer un rôle sur les phénomènes de ruissellement/inondations y compris le réseau bocager.

- **Phase 3 : Analyse hydrologique et hydraulique**

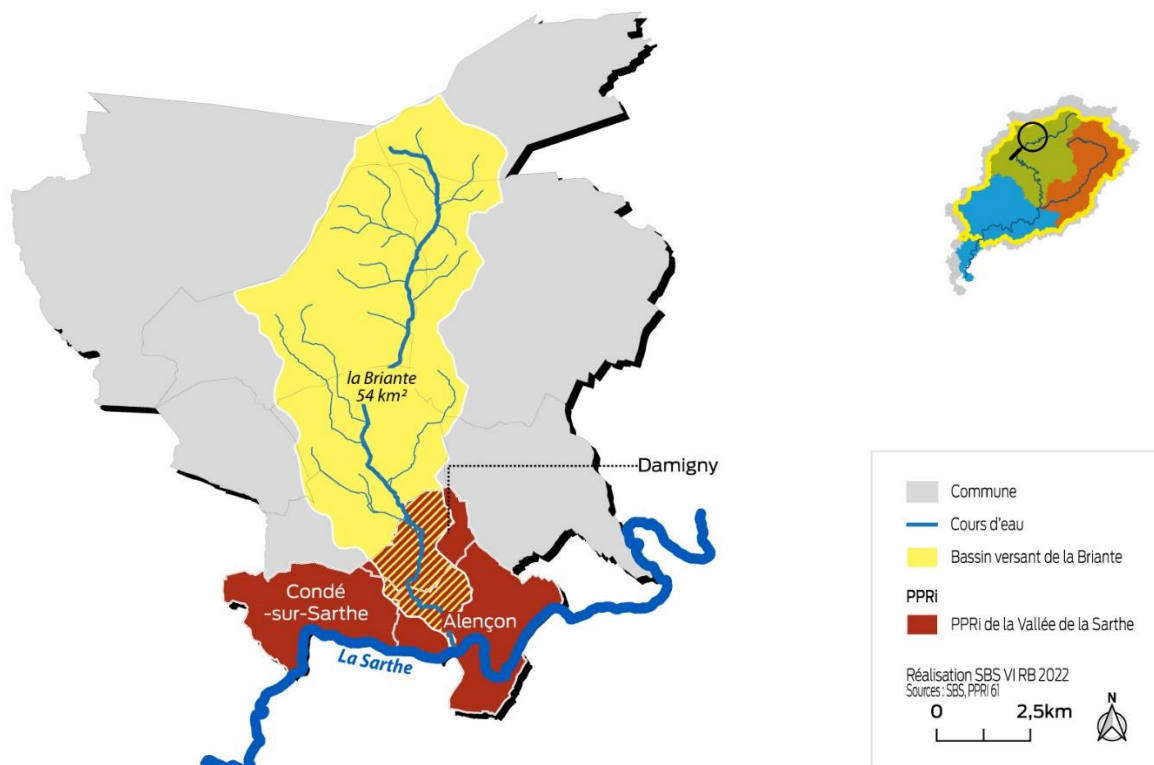
Il s'agit de comprendre le contexte hydrologique de la zone d'étude afin de définir les débits utiles à la compréhension du fonctionnement hydraulique du bassin et au dimensionnement des aménagements proposés en phase 4.

- **Phase 4 : Propositions d'aménagements**

Plusieurs propositions pourront être faites pour l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants, travaux hydromorphologiques du cours d'eau, restauration de zones d'expansion de crue, plantation de haies utiles à la diminution du risque érosion ou autres. Un système de station de mesures permettant une meilleure prévision des crues sera proposé (station hydrométrique ou mini-station météo,...). Ce système viendra en complément du Vigicrue sur la Sarthe et permettra une meilleure gestion du risque inondation sur le bassin de la Briante.

Territoire concerné :

Le territoire concerné par l'étude correspond au bassin versant de la Briante (surface de 54km²).



Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté Urbaine d'Alençon
- Modalités de pilotage, de concertation, de suivi, etc. : constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique (Elus CUA, DDT Orne, SBS, SAGE,...)
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : des actions de communication et de sensibilisation sont prévues en amont du lancement de l'étude notamment auprès des acteurs agricoles du territoire des riverains et des élus des communes concernés par l'étude afin de récupérer le maximum d'informations.

Échéancier prévisionnel :

2023 : préparation du lancement de l'étude et travail de communication/sensibilisation auprès des acteurs du territoire
Fin 2023 : lancement de l'étude

Plan de financement

TOTAL : 50 000 euros HT
Maître d'ouvrage : 50% soit 25 000 euros HT
Etat (FPRNM) : 50% soit 25 000 euros HT

Indicateurs de suivi/réussite :

Analyse des résultats et formulation de préconisations ;
Définir une stratégie sur la base des préconisations pour s'orienter vers la phase travaux

Axe n°6 – Ralentissement des écoulements

Fiche action n° 6.8

Etude diagnostic sur la réduction du risque inondation et des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant des logettes

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Collines du Perche Normand

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 20 000 euros HT

Intitulé et objectif de l'action :

Etude diagnostic sur la réduction du risque inondation et des phénomènes de ruissellement sur le bassin des Logettes (Val-au-Perche).

Le centre-bourg de la commune de Theil sur Huisne (Val-au-Perche) est régulièrement touché par des inondations notamment liés aux phénomènes de ruissellement et de débordement de cours d'eau. L'objectif de l'étude est d'identifier causes possibles des inondations (occupation du sol, pratiques agricoles, urbanisation, exutoire pluviaux etc.) en réalisant un diagnostic à l'échelle du bassin versant concerné afin de proposer des solutions techniques. Le bassin versant du ruisseau des Logettes contribue activement aux crues de l'Huisne.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°11 de la SLGRI « Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa, notamment à l'amont du TRI ».

Description de l'action :

L'étude qui portera sur un diagnostic détaillé du bassin versant afin d'identifier les causes des inondations et de proposer des solutions techniques est prévue en 4 phases :

- **Phase 1 : Analyse et recueil des données**

Récoltes des données sur le milieu physique et des données administratives et réglementaires (topographie, occupation des sols, historique des crues, données pluviométriques etc.)

- **Phase 2 : Diagnostic des bassins versants**

Il s'agit de réaliser un diagnostic global du bassin versant des Logettes. Ce diagnostic comprendra une reconnaissance terrain des talwegs et des versants (occupation des sols, pentes etc...), l'identification des points noirs (facteurs aggravants) et des ouvrages pouvant jouer un rôle sur les phénomènes de ruissellement/inondations y compris le réseau bocager.

- **Phase 3 : Analyse hydrologique et hydraulique**

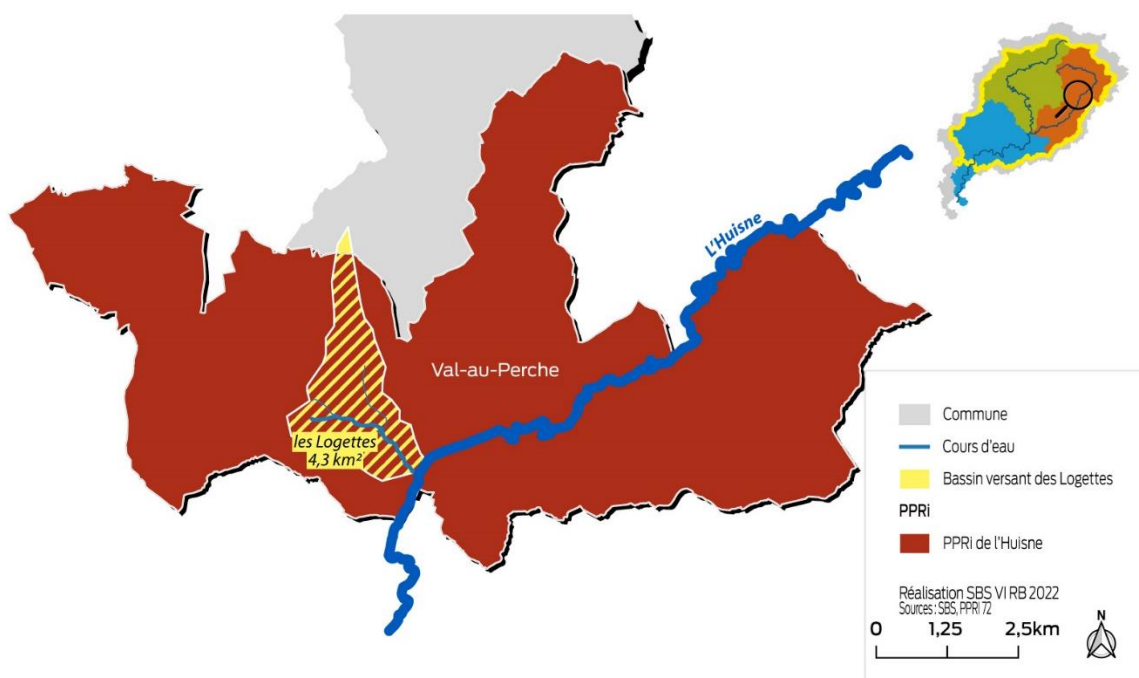
Il s'agit de comprendre le contexte hydrologique de la zone d'étude afin de définir les débits utiles à la compréhension du fonctionnement hydraulique du bassin et au dimensionnement des aménagements proposés en phase 4.

- **Phase 4 : Propositions d'aménagements**

Plusieurs propositions pourront être faites pour l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants, travaux hydromorphologiques du cours d'eau, restauration de zones d'expansion de crue, création de bassins de rétention, plantation de haies utiles à la diminution du risque érosion ou autres.

Territoire concerné :

Le territoire concerné par l'étude correspond au bassin versant des Logettes (superficie de 4.3 km²). Le ruisseau des Logettes conflue avec l'Huisne dans le centre-bourg du Theil sur Huisne (Val-au-Perche).



Une partie du territoire d'étude est concerné par le PPRI du bassin de l'Huisne.

Modalités de mise en œuvre :

- *Maître d'ouvrage de l'action* : Communauté de communes Collines du Perche Normand
- *Modalités de pilotage, de concertation, de suivi, etc.* : constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique
- *Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)* : des actions de communication et de sensibilisation sont prévues en amont du lancement de l'étude notamment auprès des acteurs agricoles du territoire.

Échéancier prévisionnel :

Fin 2022 : préparation du lancement de l'étude et travail de communication/sensibilisation auprès des acteurs agricoles par la commune
2023 : lancement de l'étude

Plan de financement

TOTAL : 20 000 euros HT

Maître d'ouvrage : 50% soit 10 000 euros HT

Etat (FPRNM) : 50% soit 10 000 euros HT

Indicateurs de suivi/réussite :

Analyse des résultats et formulation de préconisations ;

Définir une stratégie

sur la base les préconisations pour s'orienter vers la phase travaux :

Axe n°6 – Ralentissement des écoulements

Fiche action n°6.9
Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de la Pervenche

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 45 000 euros HT

Intitulé et objectif de l'action :

Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de la Pervenche

Le centre-bourg de la commune de Blèves est régulièrement touché par des inondations notamment liés aux phénomènes de ruissellement et de débordement de cours d'eau. Le bassin versant de la Pervenche est considéré comme un bassin très contributeur aux crues de la Sarthe.

L'objectif de l'étude est d'identifier les causes possibles des inondations (occupation du sol, pratiques agricoles, urbanisation, exutoire pluviaux etc.) et de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique de ce bassin en réalisant un diagnostic afin de proposer des solutions techniques.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°11 de la SLGRI « Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa, notamment à l'amont du TRI ».

Description de l'action :

L'étude qui portera sur un diagnostic détaillé du bassin versant afin d'identifier les causes des inondations et de proposer des solutions techniques est prévue en 4 phases :

- **Phase 1 : Analyse et recueil des données**

Récoltes des données sur le milieu physique et des données administratives et réglementaires (topographie, occupation des sols, historique des crues, données pluviométriques etc.)

- **Phase 2 : Diagnostic du bassin versant**

Il s'agit de réaliser un diagnostic global du bassin versant de la Pervenche. Ce diagnostic comprendra une reconnaissance terrain des talwegs et des versants (occupation des sols, pentes etc...), l'identification des points noirs (facteurs aggravants) et des ouvrages pouvant jouer un rôle sur les phénomènes de ruissellement/inondations y compris le réseau bocager.

- **Phase 3 : Analyse hydrologique et hydraulique**

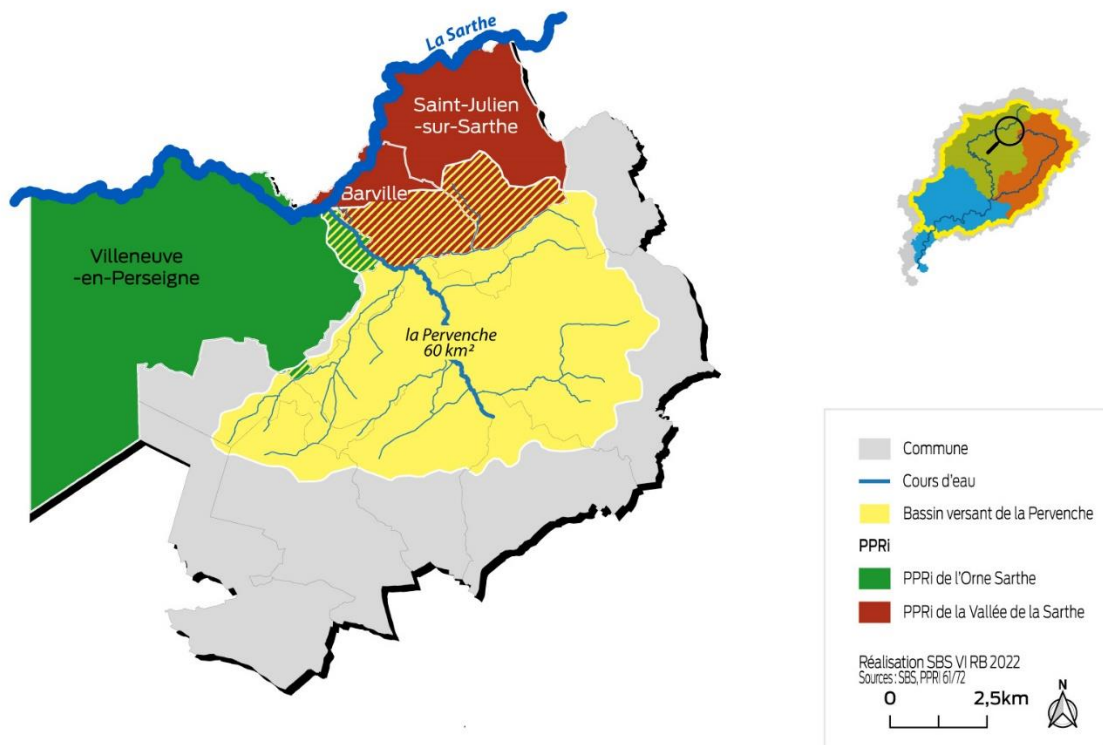
Il s'agit de comprendre le contexte hydrologique de la zone d'étude afin de définir les débits utiles à la compréhension du fonctionnement hydraulique du bassin et au dimensionnement des aménagements proposés en phase 4.

- **Phase 4 : Propositions d'aménagements**

Plusieurs propositions pourront être faites pour l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants, travaux hydromorphologiques du cours d'eau, restauration de zones d'expansion de crue, création de bassins de rétention, plantation de haies utiles à la diminution du risque érosion ou autres.

Territoire concerné :

Le territoire concerné par l'étude correspond au bassin versant de la Pervenche. Ce cours d'eau conflue avec la Sarthe en aval du bourg de Blèves.



Une partie du territoire d'étude est concerné par le PPRI de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

- *Maître d'ouvrage de l'action* : Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe
- *Modalités de pilotage, de concertation, de suivi, etc.* : constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique

Échéancier prévisionnel :

Début 2023 : préparation du lancement de l'étude et réflexion sur le cahier des charges
Fin 2023 : lancement de l'étude

Plan de financement

TOTAL : 45 000 euros HT
Maître d'ouvrage : 50% soit 22 500 euros HT
Etat (FPRNM) : 50% soit 22 500 euros HT

Indicateurs de suivi/réussite :

Analyse des résultats et formulation de préconisations ;
Définir une stratégie sur la base des préconisations pour s'orienter vers la phase travaux

Axe n°6 – Ralentissement des écoulements

Fiche action n°6.10
Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de Lailbert

Maitre d'ouvrage : Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe

Partenaires associés : SBS

Montant estimatif de l'action : 25 000 euros HT

Intitulé et objectif de l'action :

Etude de fonctionnement hydraulique du bassin de Lailbert

Le bassin versant de Lailbert, au caractère très rural, a subi de nombreuses modifications au cours des dernières décennies (occupation de sol, ouvrages, urbanisation etc). Certains secteurs du bassin sont très régulièrement touchés par des inondations notamment liés aux phénomènes de ruissellement et aux débordements de cours d'eau. L'objectif de l'étude est d'identifier causes possibles des inondations (occupation du sol, pratiques agricoles, urbanisation, exutoire pluviaux etc.) en réalisant un diagnostic à l'échelle du bassin versant concerné afin de proposer des solutions techniques.

Cette action s'inscrit dans la disposition n°11 de la SLGRI « Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa, notamment à l'amont du TRI ».

Description de l'action :

L'étude qui portera sur un diagnostic détaillé du bassin versant afin d'identifier les causes des inondations et de proposer des solutions techniques est prévue en 4 phases :

- **Phase 1 : Analyse et recueil des données**

Récoltes des données sur le milieu physique et des données administratives et réglementaires (topographie, occupation des sols, historique des crues, données pluviométriques etc.)

- **Phase 2 : Diagnostic du bassin versant**

Il s'agit de réaliser un diagnostic global du bassin versant de Lailbert. Ce diagnostic comprendra une reconnaissance terrain des talwegs et des versants (occupation des sols, pentes etc...), l'identification des points noirs (facteurs aggravants) et des ouvrages pouvant jouer un rôle sur les phénomènes de ruissellement/inondations y compris le réseau bocager.

- **Phase 3 : Analyse hydrologique et hydraulique**

Il s'agit de comprendre le contexte hydrologique de la zone d'étude afin de définir les débits utiles à la compréhension du fonctionnement hydraulique du bassin et au dimensionnement des aménagements proposés en phase 4.

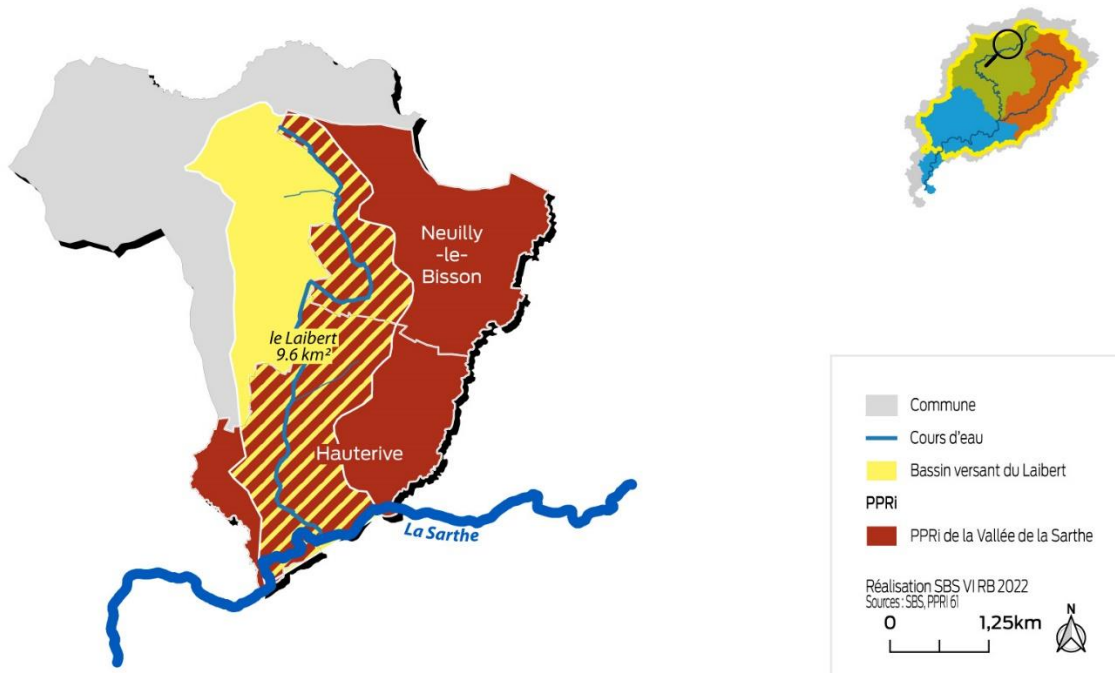
- **Phase 4 : Propositions d'aménagements**

Plusieurs propositions pourront être faites pour l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants, travaux hydromorphologiques du cours d'eau, restauration de zones d'expansion

de crue, création de bassins de rétention, plantation de haies utiles à la diminution du risque érosion ou autres.

Territoire concerné :

Le territoire concerné par l'étude correspond au bassin versant de Lailbert. Ce cours d'eau conflue avec la Sarthe en aval du bourg de Hauterive.



Une partie du territoire d'étude est concerné par le PPRI de la Sarthe.

Modalités de mise en œuvre :

- *Maître d'ouvrage de l'action* : Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe
- *Modalités de pilotage, de concertation, de suivi, etc.* : constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique

Échéancier prévisionnel :

- 2022 : préparation du lancement de l'étude et réflexion sur le cahier des charges
- 2023 : lancement de l'étude

Plan de financement

TOTAL : 25 000 euros HT
Maître d'ouvrage : 50% soit 12 500 euros HT
Etat (FPRNM) : 50% soit 12 500 euros HT

Indicateurs de suivi/réussite :

Analyse des résultats et formulation de préconisations ;
Définir une stratégie sur la base des préconisations pour s'orienter vers la phase travaux

Axe 7-Gestion des ouvrages de protection

Axe n° 7 : Gestion des ouvrages de protection

Fiche action n°7.1
Rehausse du quai Ledru Rollin au Mans sur la Sarthe médiane

Maitre d'ouvrage : Le Mans Métropole

Partenaires associés : Communes du Mans et d'Arnage

Montant estimatif de l'action : 150 000 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Rehausse du quai Ledru Rollin au Mans sur la Sarthe médiane

Objectifs :

- réduction de l'aléa ;
- protection du quartier Beaulieu-Boussinière d'une crue centennale ;

Disposition n°11 de la SLGRI : Réaliser les études et aménagements envisageables contribuant à l'atteinte de réduction de l'aléa

Description de l'action :

Suite à la révision du PPRI (déc. 2019), le quartier Beaulieu-Boussinière est désormais classé inondable pour une crue centennale. La zone inondable est d'environ 251 000 m² et concerne 1 474 habitants et 1 045 bâtiments. Une longueur de 320 m sur les 375 m du quai Ledru Rollin est située sous la cote de sécurité retenue à 46,70 m NGF. Pour protéger ce quartier, la collectivité s'est engagée à rehausser le perré du quai Ledru Rollin.

De façon à tenir compte du vis-à-vis avec la Cité Plantagenêt, il est envisagé la construction d'un parapet maçonné en pierres, en remplacement du garde-corps métallique existant.

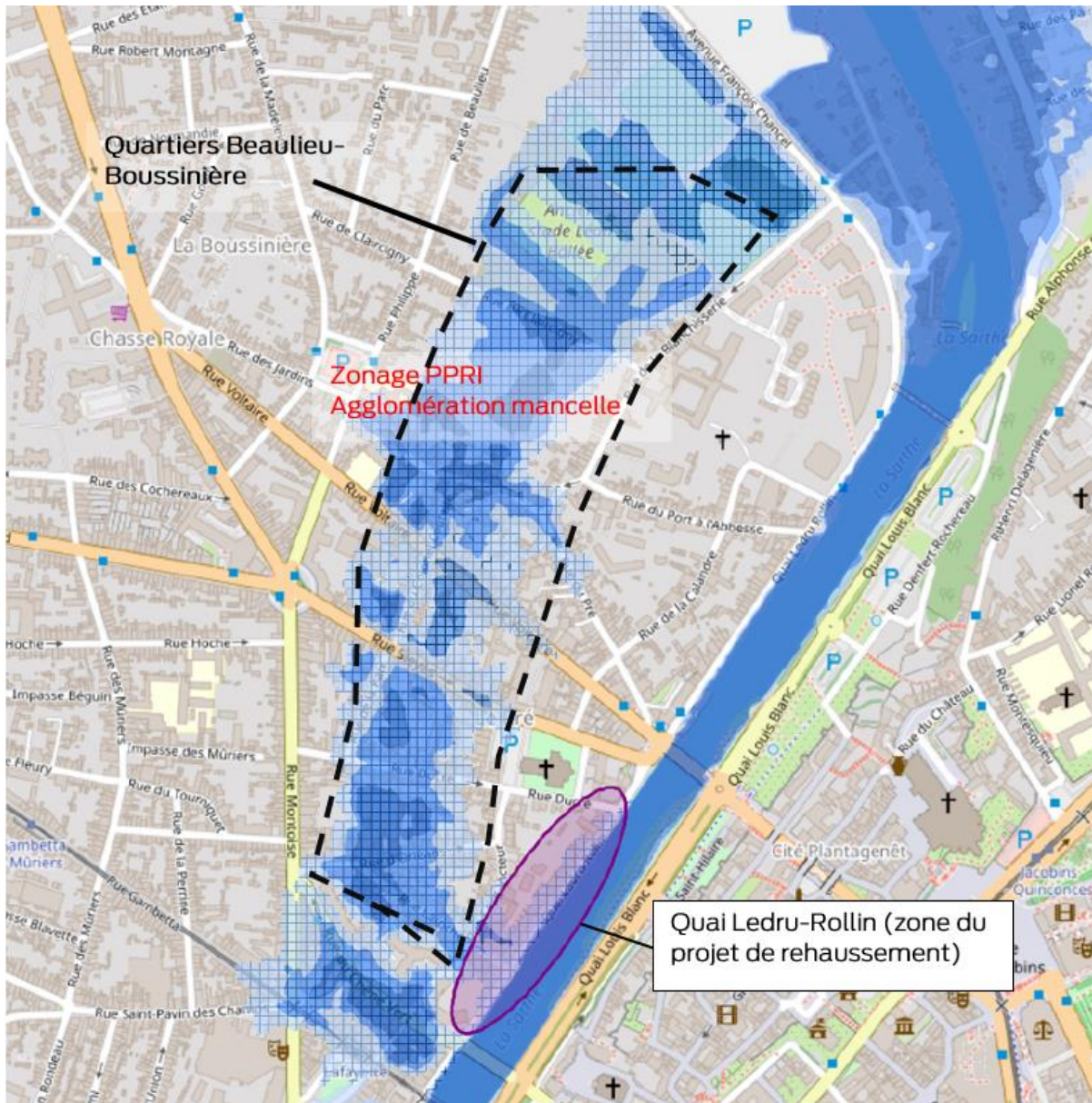
Des études complémentaires seront au préalable nécessaires pour :

- valider le dimensionnement de l'ouvrage, et notamment la largeur du parapet goujonné estimée, pour déterminer une enveloppe prévisionnelle, à 60 cm,
- préciser les caractéristiques du mur de soutènement du quai par sondages, les plans d'archives municipales datant de la construction du quai entre 1861 et 1868 étant imprécis concernant la face cachée du mur de soutènement.
- vérifier la résistance des ponts Yssoir, Perrin et Gambetta sous l'effet de la crue centennale une fois contenue par l'aménagement envisagé ; une étude de modélisation hydraulique devra notamment préciser les mesures conservatoires à prendre sous sollicitations ultimes pour chaque pont.
- monter les dossiers réglementaires (dossier d'autorisation environnementale) nécessaires à la construction d'un ouvrage de protection contre les inondations.

Le Mans Métropole profitera de ces travaux pour améliorer la circulation piétonne et automobile ainsi que l'éclairage. Les coûts supplémentaires ne sont pas intégrés dans la demande de subvention et seront en totalité à la charge de la collectivité.

Territoire concerné :

Le territoire concerné sur Le Mans est présenté sur la figure ci-dessous :



La zone est couverte par le PPRI de l'agglomération mancelle et est intégrée au TRI du Mans.

Modalités de mise en œuvre :

- *Maître d'ouvrage de l'action* : LE MANS METROPOLE
- *Le cas échéant, concertation préalable mise en œuvre pour la définition de l'action* : DDT
- *Modalités de pilotage, de concertation, de suivi, etc.* : Le pilotage du projet sera réalisé par un maître d'œuvre encadré par le service aménagement urbain de LMM
- *Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)* : information des riverains sur le projet et pendant toute la phase travaux

Échéancier prévisionnel :

Marché de MOE : 6 mois (2023)
MOE AVP – PROJET : 8 mois (2023-2024)

Plan de financement
TOTAL 150 000 € TTC

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 75 000 € TTC et 50 % Etat (FPRNM), soit 75 000 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Réduction de l'aléa
- Poursuite vers phase travaux